

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président  
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire  
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

---

**PRÉCONSULTATION**

---

VOLUME 13

---

Séance tenue le 9 juin 2014 à 19 h  
Centre des congrès  
513, avenue Brochu  
Sept-Îles

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 9 JUIN 2014 ..... 1  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

DRE ISABELLE GINGRAS, DR BRUNO IMBEAULT  
ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS POUR L'ENVIRONNEMENT ..... 7

M. JACQUES GÉLINEAU  
MINGANIE SANS URANIUM, FONDATION RIVIÈRES..... 27

M. MARIO DUFOUR  
SEPT-ÎLES SANS URANIUM..... 36

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET  
SEPT-ÎLES SANS URANIUM..... 43

M. ROGER MICHEL ..... 49

M. MICHAEL MORIN  
LES SERVICES EXP..... 50

M. MARC FAFARD  
SEPT-ÎLES SANS URANIUM..... 57

M. JACQUES GÉLINEAU  
MINGANIE SANS URANIUM, FONDATION RIVIÈRES..... 86

MOT DE LA FIN ..... 89

**AJOURNEMENT**

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

Je vous salue tous et je tiens aussi à saluer les internautes qui nous suivent à partir de maintenant, via le site Web du BAPE en webdiffusion.

C'est en raison des inquiétudes exprimées par différents groupes, des citoyens et des communautés que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, a mandaté le BAPE, le 3 mars dernier, afin de pouvoir tenir une enquête et une audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

Ce mandat ne vise pas l'évaluation d'un projet particulier; c'est très important, on n'a pas, dans le collimateur, un projet. On vise plutôt, cette audience vise plutôt à informer et à consulter la population sur les impacts écologiques, sociaux et économiques de l'ensemble des activités qui sont liées à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium au Québec.

La commission d'enquête qui a été constituée par le président du BAPE, Pierre Baril, est composée de trois commissaires, soit madame Michèle Goyer et monsieur Joseph Zayed ainsi que moi-même, Louis-Gilles Francoeur qui a été désigné comme président. Nous sommes appuyés par une équipe de cinq analystes et la commission bénéficie en plus des services d'une coordonnatrice, d'une agente de secrétariat et d'une conseillère en communication.

Dans sa lettre définissant le mandat de la commission, le ministre Blanchet précise et je cite :

*« Dans une perspective de développement durable, ce mandat portera notamment sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium. Plusieurs aspects pourront donc être examinés lors de cette enquête, dont notamment ceux reliés à la santé et à la sécurité qui sont associés à ces activités. »*

Le ministre ajoute toutefois dans sa lettre que ce mandat porte sur, et je cite :

*« ...l'ensemble du territoire québécois dont les territoires visés aux chapitres 22 et 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, ainsi qu'au chapitre 14 de la Convention Nord-Est québécois et au chapitre 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Je m'attends donc – précise-t-il – à ce que les comités consultatifs prévus dans la Convention de la Baie-James et dans la Convention du Nord-Est, ainsi que dans le chapitre 2 de la loi, soit associé à l'exercice de consultation publique, afin de bénéficier de l'expertise de ces comités et de veiller à s'assurer qu'il n'est pas porté atteinte aux droits des autochtones dans ces territoires. »*

Le ministre précise enfin que le mandat de notre commission se terminera le 20 mai 2015; et à sa demande, le BAPE a rendu public, le 16 avril dernier, un document intitulé : « *Études sur l'état des connaissances, les impacts et les mesures d'atténuation de l'exploration et de l'exploitation des gisements d'uranium sur le territoire du Québec* ».

Ce document a été préparé par des professeurs de l'UQAM et de l'Université Laval avec l'appui du réseau DIVEX. Ce document, j'insiste là-dessus, a été préparé à la demande, non pas du BAPE, mais du ministre du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs, ainsi que du ministre des Ressources naturelles.

Ce document est disponible sur notre site internet ainsi qu'une documentation supplémentaire que les analystes de la commission vont mettre à la disposition du public, de façon à pouvoir élargir votre connaissance si vous êtes intéressés.

Je rappellerai ici que le BAPE est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et il a pour mission d'éclairer la prise de décisions gouvernementales par des constats et des avis, en appliquant une notion d'environnement qui a été établie et reconnue par les tribunaux supérieurs, c'est-à-dire une définition qui englobe les aspects écologique, social et économique.

Alors, on ne parle pas d'une opposition entre l'environnement et l'économie. L'économie fait partie de la vision globale de l'environnement.

Et la commission va aussi analyser le dossier de la filière uranifère en considérant les seize (16) principes de la *Loi sur le développement durable*. Et pour mener notre enquête, les commissaires possèdent les pouvoirs prévus dans la *Loi sur les commissions d'enquête*.

Plusieurs mesures visent à assurer l'indépendance et l'impartialité des membres du BAPE qui composent la commission chargée de coordonner la réalisation de tout mandat que le ministre confie au BAPE.

Pour exercer les pouvoirs de la *Loi sur les commissions d'enquête*, les membres du BAPE, y compris les trois commissaires devant vous, ont été assermentés devant un juge de la Cour supérieure. Il en découle que notre commission a un devoir strict de neutralité, d'impartialité et de réserve et qu'elle doit agir envers tous les participants avec équité et dans le souci du respect mutuel.

Par ailleurs, dès notre nomination, les membres d'une commission signent une Déclaration qui les engage à respecter le Code de déontologie des membres du BAPE. Et avant sa désignation comme membre d'une commission d'enquête, chaque membre de la commission

vérifie avec la conseillère juridique du BAPE les risques que sa nomination pourrait comporter sur le plan de l'éthique.

Et le commissaire signe ensuite, sous serment, la Déclaration d'absence de conflit d'intérêts prévu à l'article 12 du Code de déontologie du BAPE.

Sitôt désigné, chaque membre de la commission d'enquête s'engage, par ailleurs, par écrit, à respecter les règles de l'encadrement éthique du BAPE. C'est alors seulement que les commissaires peuvent élaborer la démarche d'analyse, en s'appuyant sur les compétences professionnelles de l'équipe d'analystes qui sont affectées au dossier.

Tout le personnel de la commission est d'ailleurs lié par les règles éthiques prévues à la *Loi sur la Fonction publique* et par la Déclaration de valeur de l'administration publique québécoise, ainsi que par la Déclaration des valeurs éthiques du BAPE.

Pour composer avec le vaste mandat que le ministre nous a confié, notre commission a décidé de procéder en trois phases : soit une phase de préconsultation, que nous tenons ici ce soir, une phase d'information et de questionnement et une phase de présentation des mémoires.

Dans la phase de préconsultation qui débute ce soir, ici à Sept-Îles, pour votre ville, la commission entend se mettre à l'écoute des préoccupations des citoyens, des groupes, des entreprises et des institutions publiques. Tous peuvent donc librement saisir la commission de commentaires, d'interrogations, d'opinions sur le dossier de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium. On peut le faire verbalement, par écrit ou via le site Web du BAPE.

Cette phase va permettre en réalité à la commission de planifier les travaux de la phase d'information et de questionnement, qui interviendra plus tard, de façon à mieux tenir compte, dans cette phase ultérieure, des préoccupations du public. Dans cette phase en cours de préconsultation, notre commission a siégé dans plusieurs villes du Québec méridional, c'est-à-dire Montréal, Chelsea, Mont-Laurier, Ville-Marie, ce soir à Sept-Îles, nous serons dans deux jours, demain, je crois, oui, à Havre-Saint-Pierre, à Québec éventuellement et à Pointe-à-la-Croix en Gaspésie.

La commission a siégé en conformité avec son mandat à Chisasibi, à Chibougamau, à Mistissini et cette semaine, c'est-à-dire jeudi, elle siégera à Kuujuaq.

Dans ces territoires qui sont régis par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la commission va participer à des séances conjointes avec deux autres commissions qui ont été créées : une par le Comité consultatif de l'environnement de la Baie-James, et l'autre par le Comité consultatif de l'environnement du Kativik, de façon à examiner ensemble, de plus près, les enjeux

propres à leur territoire respectif. Et ça, c'est pour répondre à la demande du ministre, comme je vous l'ai lue tout à l'heure, qui demandait de travailler de concert avec les groupes autochtones dans les territoires conventionnés, et évidemment de le faire aussi avec les populations locales.

Les trois commissions qui vont travailler ensemble pour produire un rapport commun, on l'espère, sur la partie des audiences tenues dans le territoire de la Baie-James et dans la région du Nunavik, conservent néanmoins complètement leur autonomie, ainsi que la possibilité de produire des rapports distincts si, sur des questions particulières, elles en venaient à différer d'opinion.

De plus, des démarches sont en cours afin d'établir les modalités de travail avec les nations autochtones du Québec méridional.

La phase de questionnement et d'information. Cette seconde phase s'amorcera au début de septembre. Cette partie de nos travaux se tiendra principalement à Montréal et à Québec, mais la commission va d'abord les amorcer en territoire cri et inuit.

Au cours de cette seconde phase, le public et la commission pourront s'informer sur les divers enjeux qui ont été soulevés durant la phase de préconsultation, en adressant cette fois leurs questions aux personnes-ressources et aux spécialistes invités. La commission tiendra aussi des séances thématiques afin d'approfondir des enjeux plus particuliers, disons le transport, la santé, pour à ce moment-là faire un bloc de travail plus homogène.

Ces échanges pourront être suivis en direct de tout le Québec, partout dans le Québec et même plus loin, grâce à la webdiffusion sur le site Internet du BAPE.

Les questions des participants de tout le Québec pourront aussi être adressées par courriel pendant les audiences lorsque la commission siègera avec les spécialistes et les personnes ressources fournis par les ministères et les organismes publics.

Dans la troisième phase, la phase de présentation des mémoires, c'est plus classique au cours de cette phase, bien évidemment, les citoyens, les groupes, les associations, les entreprises, les industries, les institutions publiques qui désireraient faire connaître à la commission leurs opinions sur les enjeux du mandat pourront le faire sous forme de mémoire, en indiquant s'ils souhaitent le présenter de façon publique à la commission. Il sera aussi possible de ne faire qu'une présentation verbale, sans mémoire écrit. Et il sera aussi possible de déposer un mémoire écrit, sans venir le présenter en public, en audience.

Notre commission participera aussi, dans les territoires nordiques, à des séances conjointes avec les commissions criées et inuites pour recueillir les mémoires que les organismes ou les individus de ces régions voudraient bien nous adresser.

Le rapport de la commission, finalement, qui fera état de nos constats et de notre analyse, ainsi que les chapitres conjoints qui vont porter sur les enjeux des territoires visés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, sera remis au ministre au plus tard le 20 mai 2015. Par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

Au cours de ses travaux, notre commission entend faire preuve de la plus grande ouverture possible et cela dans le respect des personnes et des institutions ainsi que de son mandat qui porte sur les enjeux de la filière uranifère.

Et j'insiste là-dessus, afin d'assurer une participation équitable à tous, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'applaudissements, d'approbation ou de désapprobation à l'endroit des personnes qui viendront témoigner devant nous, évidemment encore bien moins de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

Ce qui est dit en audience, ce soir et dans toutes les autres audiences, est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE environ une semaine après chaque semaine de séances publiques. Donc, si vous voulez vous référer au mot à mot de ce qui s'est dit, il y aura une retranscription disponible.

Aussi, la webdiffusion audio et vidéo des séances publiques, comme celle de ce soir, seront accessibles en différé jusqu'à un mois après la publication du rapport de la commission. Donc, si vous voulez, si quelqu'un voulait revoir la séance de ce soir ou tout autre, les enregistrements vidéo et audio sont disponibles sur notre site Internet.

Enfin, notre site Web va évidemment s'enrichir en cours de route, progressivement, des documents et des réponses que les personnes-ressources et les spécialistes vont fournir à la commission, et une section sera aussi réservée aux documents déposés par le public.

Enfin, la commission entend concentrer son travail d'analyse sur les enjeux de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium et non pas sur ceux de la production d'énergie nucléaire, de l'armement nucléaire ou de la gestion des déchets des centrales nucléaires.

Cependant, on pourra se référer à ces aspects si quelqu'un entend les aborder dans le cadre de ses préoccupations personnelles au plan de l'éthique ou au plan politique au sens large du terme. Mais il n'appartient pas, nous, de notre côté, il ne nous appartient pas de se pencher et d'évaluer les enjeux de l'énergie nucléaire et d'en évaluer les impacts. Ça, c'est complètement en dehors de notre mandat.

Passons maintenant au programme de la soirée. Nous commencerons cette soirée par vous présenter une synthèse vidéo du document produit par les universitaires avec l'appui du groupe DIVEX dont je vous ai parlé au début, qui a été produit à la demande du ministre de l'Environnement et celui des Ressources naturelles.

Cette présentation sera suivie d'une pause environ dix minutes au cours de laquelle vous pourrez vous inscrire au registre à l'arrière en vous adressant à madame Bourdages, si vous voulez nous faire part de vos préoccupations. Après ça, vous pourrez venir nous présenter vos propos dans l'ordre de l'inscription. Alors, chacun disposera d'environ quinze minutes (15) et il se pourrait que la commission vous demande peut-être une ou deux questions, le cas échéant, pour préciser votre pensée ou éclaircir un point.

La commission recevra, durant la tenue des séances publiques, et jusqu'au 11 juillet prochain à midi, les préoccupations qui lui seront acheminées en utilisant un formulaire en ligne que vous trouverez sur le site Web du BAPE. Donc, vous pourrez le faire par courriel ou par courrier, et ceci afin de permettre soit à vous ou à des personnes qui n'auraient pas pu se manifester durant les séances publiques de pouvoir ajouter au dossier de la commission.

Je tiens à souligner, en fin de compte, que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et il met à votre disposition un questionnaire que vous trouverez sur les chaises, afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous invite donc évidemment à la remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle à la fin de la soirée. Ça nous aide à améliorer le service aux citoyens de l'équipe que nous constituons.

Alors, sur ce, je demanderais à Pierre de bien vouloir amorcer la projection du résumé de l'étude DIVEX que vous n'avez peut-être pas tous eu l'occasion de lire, mais que vous pourrez compléter par une lecture éventuellement.

---

**VISIONNEMENT DE LA VIDÉO PORTANT SUR  
L'ÉTAT DES CONNAISSANCES, LES IMPACTS ET LES MESURES D'ATTÉNUATION DE  
L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'URANIUM SUR LE  
TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.**

---



**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
ISABELLE GINGRAS**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, dans l'ordre d'inscription, j'appellerais d'abord la docteure Isabelle Gingras. Bonsoir, Madame.

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes accompagnée de? Pour les fins de la retranscription, c'est important.

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Oui, j'allais vous le présenter, mais avant tout je voudrais dire que je suis également, je suis médecin à Sept-Îles, mais également de l'Association des médecins, de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement. Tous les deux, moi et mon collègue, docteur Bruno Imbeault, pneumologue ici à Sept-Îles, on est membres du Comité intersectoriel sur l'uranium, le comité dirigé par le docteur Cloutier au niveau de la Direction de la santé publique de la Côte-Nord qui a émis, justement, le mandat à l'INSPQ pour faire la revue de littérature, le fameux document dont on a parlé tantôt.

Vous comprendrez qu'on faisait partie de la vingtaine de médecins qui avaient sonné l'alerte en 2009.

Donc, aujourd'hui, j'aimerais ça couvrir plusieurs choses. Avant tout, je vais vous faire un petit une mise en contexte de notre implication.

En novembre 2008, quelque trente-quatre (34) médecins du Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles, pour des raisons de santé publique, s'opposaient à des projets d'exploration et d'exploration de mines d'uranium dans notre région. Dans cette foulée, il y a eu plusieurs municipalités de la Côte-Nord, après consultation avec leurs citoyens, ainsi que plusieurs organismes qui ont exigé un moratoire également sur cette filière.

Au moment où on avait écrit ça, il y avait quelques municipalités, mais actuellement il y a toutes les municipalités de la Minganie qui se sont prononcées contre des projets uranifères sur leur territoire. Il y a eu même la MRC qui a émis également leur opinion à l'effet qu'il y avait une bande sur le littoral où ils ne voudraient pas voir de l'exploitation ou de l'exploration.

Le 4 décembre 2009, une vingtaine de médecins, dont on faisait partie, ont fait parvenir au ministère, au ministre de la Santé, Yves Bolduc, à l'époque, une lettre annonçant leur départ éventuel si une mine d'uranium voyait le jour dans leur région.

Donc, le 11 décembre 2009, le docteur Alain Poirier de l'Institut national de santé publique du Québec, ainsi que le docteur Raynald Cloutier directeur de la Santé publique de la Côte-Nord à l'époque, sont venus nous rencontrer et suite à cette rencontre, le docteur Poirier avait annoncé la création du comité intersectoriel que je vous parlais, qui a été présidé par le docteur Raynald Cloutier et dont le mandat a été continué après son départ de la Direction de la santé publique, et il devrait y avoir sous peu, l'émission du rapport final et je suis convaincue que docteur Cloutier va sûrement venir vous le présenter. En tout cas, je compte bien vous déposer ce rapport-là final.

Suite à cette sortie médiatique, il y a plusieurs médecins et professionnels de la santé qui ont donné leur appui aux médecins de Sept-Îles et qui avaient cosigné un mémoire qu'on avait déposé pour la Commission parlementaire sur la *Loi sur les mines*, à deux reprises étant donné que ça avait avorté.

Suite à cela, en mars 2010, le docteur Cloutier avait précisé sa position dans ce dossier-là en disant qu'il ne pouvait plus ignorer la désapprobation sociale soulevée et que plusieurs éléments devaient être analysés en profondeur. Ce communiqué s'imposait pour clarifier sa position suite à la publication d'une lettre du ministre Simard du MRNF aux leaders parlementaires en date du 17 mars 2010, qui refusait le moratoire demandé par pétition par environ quatorze mille (14 000) citoyens.

Dans sa lettre, monsieur Simard continuait d'affirmer que la Santé publique continuait de dire qu'il n'y avait aucun danger lié à l'exploration et l'exploitation de l'uranium, et il semblait accorder plus d'importance à la réaction de l'industrie uranifère qu'aux impacts biopsychosociaux possibles liés à cette industrie.

J'aimerais ça revenir sur le document de DIVEX dont on vient de voir la présentation, puis aussi j'aimerais ça revenir aussi sur quelques enjeux importants sur lesquels j'aimerais que la commission d'enquête se penche.

Je vais commencer par le document de l'Institut national de la santé publique qui a fait vraiment une revue de littérature sérieuse. En fait, le mandat devait durer, on s'était donné un délai de deux ans pour produire un rapport final. Finalement, ça a pris quatre ans avant qu'on ait ce document. Donc, c'est une recherche exhaustive qui a permis de voir qu'il y a peu d'études, finalement.

J'aimerais ça, comme, soulever quelques citations de ce rapport-là. Ce que ça dit, c'est que :

*« Malgré toutes les dispositions techniques et légales mises en œuvre, on peut admettre que les mines d'uranium, même les plus modernes, ne sont pas à l'abri de défaillances. »*

Dans la section « *Les risques toxicologiques et radiologiques des mines d'uranium* », on retrouve à la page 150 que :

*« Les mines d'uranium concernées par les études retenues au terme de cet exercice sont susceptibles de contribuer à la contamination radiologique et chimique des eaux, des poissons et des moules prélevés dans leur environnement limitrophe. »*

À la même page :

*« On peut voir que cette charge environnementale supplémentaire est susceptible d'augmenter le risque pour la santé des populations avoisinantes, lesquelles sont déjà également exposées au bruit de fond régional. »*

C'est un peu ce qu'on a vu dans le rapport de DIVEX, mais bon, c'est sûr qu'il y avait ces inquiétudes-là qui étaient soulevées par l'INSPQ.

*« Il apparaît qu'il existe une possibilité que l'exploitation uranifère engendre une exposition supplémentaire pour la population et que la valeur réglementaire canadienne d'un millisievert (1 mSv) ainsi que l'indice de risque IR établi par la Santé publique du Québec soit dépassé. Il est impossible de statuer sur l'ampleur de ce dépassement.*

*Les principaux contaminants contributeurs sont le radium 226, le polonium 210, le sélénium et l'uranium tant par les propriétés chimiques que radiologiques trouvées dans l'eau, les poissons, les fruits de mer ainsi que l'arsenic présent dans les poissons. »*

Ça, on retrouve ça encore à la page 150.

*« Selon d'autres données limitées rapportées dans la littérature scientifique, les mines d'uranium pourraient également occasionner un risque additionnel par inhalation de radon dans l'air extérieur, par ingestion de viande d'originaux ou de plusieurs types d'aliments ainsi que par exposition externe. »*

Toujours à la page 150. Ce qui ressortait au niveau des études épidémiologiques et risques sur la santé à proximité des mines, c'est que les données disponibles ne permettent pas de conclure sur quoi que ce soit. La formulation est un peu drôle, comme quoi il n'y avait pas de preuve comme quoi il y avait une augmentation de risque, mais en même temps, ça ne prouve pas qu'il n'y en a pas non plus.

Donc, il y avait une citation à la page V en chiffres romains qui disait :

*« Les données disponibles ne permettent pas de conclure et que d'autres recherches sont nécessaires pour conclure. »*

À la page IV en chiffres romains :

*« En ce qui concerne les décès par cancer chez les hommes, l'augmentation du risque de cancer du poumon mise en évidence est vraisemblablement attribuable au travail minier. »*

Plus loin on retrouvait que pour la leucémie, une faible augmentation du risque de décès est suspectée. Quant à l'incidence des cancers, la grande majorité des résultats provient d'une étude ou un seul excès statistiquement significatif est observé, il s'agit du cancer du poumon chez les hommes. Puis plus loin on voit que :

*« Par ailleurs, une étude récente ukrainienne fait état d'incidences statistiquement plus élevées pour certains types de cancer. »*

*« Les hypothèses d'une réponse anormale de la réparation de l'ADN – ce qu'on a vu dans le vidéo, c'est repris ici – une fréquence accrue de certains issus de grossesses défavorables ont également été soulevée par les résultats de deux études. »*

Donc ça, ça a été retrouvé à la page IV, en chiffres romains. Ce qui est intéressant c'est qu'on parlait aussi des effets sociaux et psychologiques des mines d'uranium au niveau du rapport de l'INSPQ. C'est sûr que tout projet minier suscite des inquiétudes, puis on l'a vu ici à Sept-Îles, le BAPE pour Mine Arnaud qui a suscité beaucoup de débats enflammés, mais il y a des choses qui sont spécifiques aux mines d'uranium.

Donc, dans le rapport à la page VI en chiffres romains, on parle qu'il y a des effets spécifiquement associés aux mines d'uranium qui se dégagent quant à la qualité de vie plutôt globale dans le cas d'accidents technologiques.

Également, en matière de santé psychologique spécifiquement en lien avec les mines uranifères, de l'anxiété ressentie par plusieurs types de personnes, et ce, en lien avec la radioactivité et ses effets, que ce soit les effets réels ou appréhendés.

Quant aux aspects de santé sociale, les mines uranifères paraissent directement associées à une altération du climat social et à une perte de confiance des citoyens envers les autorités. L'inégalité sociale du partage des coûts et des avantages des projets miniers est également notée. Certains groupes sociaux sont plus vulnérables, les communautés autochtones – puis ici, bon, le projet le plus avancé c'est en territoire cri – peuvent particulièrement être touchés par ces changements.

Donc, ce qui est vraiment ressorti de ce rapport-là, c'est un peu ce que nous on disait en 2008, c'est qu'il y a beaucoup trop d'incertitudes du point de vue scientifique pour aller de l'avant. On ne peut pas comparer ce type d'industrie là à une autre industrie minière, à cause justement de la gestion des résidus miniers à perpétuité.

Donc, ce qui est ressorti au niveau des incertitudes dans le rapport de l'INSPQ c'est que les éléments tirés de la littérature et transformés aux fins de la présente analyse, ne constituent qu'un portrait approximatif et fragmentaire des risques potentiellement associés à l'industrie minière uranifère.

Plusieurs combinaisons contaminant/vecteur n'ont pas été évaluées en termes de contamination environnementale par les auteurs des études retenues. Donc, c'est incomplet. Très peu d'informations quantitatives ont pu être assemblées concernant les risques pour la santé associés aux accidents technologiques, à la gestion des résidus à long terme, au transport des réactifs et du concentré minéral d'uranium, ce qu'on appelle le yellowcake. Par conséquent, ce rapport ne traite pas des risques associés à ces aspects spécifiques.

Depuis le départ, nous, c'est-ce qu'on dit. C'est vraiment cet aspect-là qui nous inquiète, nous, comme médecins. Ce n'était pas la phase d'exploration. Pourquoi on a sonné l'alerte au stade d'exploration c'est qu'un coup qu'on est pris la main dans l'engrenage, il n'y a pas de retour en arrière avec ce type d'industrie là.

Les données recueillies sont trop incomplètes pour permettre de conclure sur la zone d'influence d'une mine d'uranium pour les radionucléides, incluant le radon et les éléments

chimiques. À l'exception des décès par quelques types de cancers, les données disponibles ne permettent pas de conclure, et que d'autres recherches sont nécessaires.

Donc, en gros, c'est ce qu'on a retenu et ça serait important qu'on se penche beaucoup sur ce manque d'information là, voir si à travers d'autres experts – je pense, mon collègue docteur Notebaert vous a fourni une liste de gens qui font des recherches, puis ils ne sont peut-être pas publiés dans des revues révisées par des paires, mais qui pourraient justement alimenter, vous donner plus d'information.

Maintenant, j'aimerais ça commenter un peu le rapport DIVEX dont on a vu un résumé par le vidéo. Donc, selon moi, le rapport est incomplet. C'est comme si on parlait avec la prémisse que ce groupe-là prenait pour acquis qu'on allait de l'avant et ils font des recommandations pour limiter les impacts associés.

Ça ne parle pas du tout des défis, des risques associés à la gestion à long terme des résidus miniers radioactifs, quand on sait que quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la radioactivité qui va se retrouver, qui va rester dans ces résidus-là à long terme.

Ce qui m'a déçu c'est qu'il manque des références incontournables, comme entre autres le fameux rapport de l'Académie des sciences des États-Unis, sur lequel la Virginie s'est basée entre autres pour maintenir son moratoire.

On ne parle pas du tout des autres alternatives du point de vue énergétique. Ça aurait été intéressant, parce que c'est sûr que, quand on prend une décision il y a le coût-bénéfice. Est-ce qu'il y a d'autres solutions avec moins de coûts pour le même bénéfice? Donc, ça, on ne retrouve pas ça dans le rapport de DIVEX.

Ça ne parle pas des conséquences en cas de bris des structures de confinement des résidus. Entre autres, ça, ça a été soulevé dans le rapport de l'INSPQ, donc on n'a peu de données par rapport à ça et c'est vraiment, là-dessus, c'est vraiment le nerf de la guerre. C'est cette phase-là où on va devoir gérer des résidus pour des milliers d'années.

Mon collègue Notebaert, je pense qu'il vous l'avait soulevé, là, qu'on parlait d'un seuil sécuritaire de cinquante millisieverts (50 mSv). Et il vous a parlé entre autres au niveau des enfants, ce n'est pas les mêmes doses qui sont acceptables.

Également, c'est un peu tendancieux à l'effet que c'est une avenue qui est essentielle pour la production d'isotopes médicaux. Il y a des cyclotrons qui existent, donc ce n'est vraiment pas nécessaire.

J'ai pris d'autres notes avec le vidéo parce que la question de l'image, comment on présente l'information, en tout cas, moi comme psychiatre, ça me questionne. On a parlé de trois types de radiation : alpha, bêta, gamma. On parle qu'alpha, une feuille de papier l'arrête. Donc, pour quelqu'un qui ne connaît pas ça, en tout cas, c'est un faux sentiment de sécurité. « Je suis protégée, je suis protégée, je suis protégée! » Mais au niveau, quand on respire le radon, ça émet une radiation alpha. Donc, il n'y a pas de feuille de papier qui protège au niveau du tissu pulmonaire. Mais après ça, ça se transforme dans d'autres isotopes qui eux n'ont pas nécessairement la même radiation, puis ça peut être bêta, ça peut être gamma. Donc, en tout cas, dans le vidéo, ce n'était pas très clairement expliqué.

Les images qui sont utilisées aussi pour passer des messages. L'image du joueur de soccer. Encore là, moi, ça ne correspond pas... quand j'ai vu des présentations, bon, c'est sûr, de quel côté on se positionne, mais la déflagration puis ce qui se passe au niveau cellulaire, pour moi, ça s'apparente plus comme à un coup de feu qu'on tire sur une cellule. Et qu'on utilise une image d'un joueur de soccer qui s'amuse, qui lance le ballon, ça me rappelle un peu une tactique d'il y a plusieurs années où on avait créé un super héros avec le S, pas le S, mais le symbole de la radioactivité, et on avait changé la couleur du symbole de la radioactivité en vert. Et avec le slogan : « La radioactivité c'est naturel. Il y en a même dans ta banane. » Et ça, c'était une publicité qui était dirigée pour les enfants de niveau primaire avec l'accord du ministère des Ressources naturelles.

Donc, c'est sûr que ça avait fait un levier de boucliers. Moi, à ce moment-là je l'avais dénoncé, et ça avait été retiré. Donc, je vois dans ce genre de stratégie là, un peu pour banaliser ce que c'est. Donc, oui, c'est clair qu'il y a une radiation au niveau ambiant, tout ça.

Également, de dire qu'une bonne partie c'est, par exemple l'exposition qui n'est pas naturelle, c'est le corps médical qui en est responsable. Effectivement. Mais il reste que ça revient un peu avec la discussion que vous aviez eue avec mon collègue Notebaert, c'est : je ne prendrai pas quelqu'un sur la rue, de dire : « Viens, je vais te passer un scan pancorporel pour le bénéfice de ton voisin. »

Donc, quand une personne passe de l'imagerie et est exposée à une dose de radiation, le coût-bénéfice doit être pensé par le clinicien. Donc, on veut éliminer une pathologie qui reste d'être beaucoup plus grave que le préjudice qu'on peut causer à notre patient en utilisant cette technologie-là diagnostique.

Tandis qu'une mine, les gens qui sont à proximité, bien, ils n'ont pas nécessairement choisi d'être exposés. Et le bénéfice, ça ne sera certainement pas eux qui vont l'avoir directement. Donc, c'est sûr que ça m'a choquée un petit peu cette image-là dans le vidéo.

Comme je disais, c'est vraiment où on a tendance à vouloir faire une distraction par rapport à l'exploration et l'exploitation en disant qu'il y a des cadres sécuritaires, oui, mais il y a des accidents qui peuvent arriver au stade d'exploitation. Mais ce qui est important, comme je disais, c'est de savoir qu'il y a quatre-vingts (80 %) à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la radioactivité qui était présente à l'origine dans le minerai qu'on va devoir gérer à long terme.

Et on peut retrouver sur le site de la Commission canadienne de sûreté nucléaire des documents que je soumettrai dans mon mémoire, où la CCSN rappelle que justement, il va y avoir des défis dans la gestion de ces résidus-là et qu'on ne peut pas nécessairement comparer ça avec l'expérience de la Saskatchewan où la teneur est beaucoup plus importante, ce qui génère moins de résidus. Plus la teneur est faible, plus on doit broyer de la roche pour pouvoir retirer, et plus il va y avoir de résidus importants à gérer.

Donc, la santé publique – comme je disais, bientôt vous allez avoir le rapport final. Le but c'était vraiment de caractériser les risques pour l'ensemble de l'industrie uranifère. Finalement, moi, c'est resté au niveau de l'exploitation et de l'exploration.

Moi, ce que je voulais faire ressortir aussi, puis je ne sais pas si ça peut faire partie de votre mandat, c'est il y a des documents très intéressants sur le site de la CCSN qui est produit par le personnel scientifique. Puis quand les gens – il y a comme une partie qui me semble plus politique de la CCSN quand ils prennent la parole. C'est comme s'ils se dissociaient un peu plus des positions de leur base scientifique où on tente de minimiser les risques.

Ça fait que je ne sais pas si vous trouvez ça pertinent, mais je vous encourage à visionner le débat télévisé où j'avais participé avec Patty Thompson de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Ça avait été organisé par l'ACFAS, et j'essaie de faire mettre en évidence, justement, ces contradictions-là où on voit qu'on utilise un discours qui est risque nul, on annule complètement les risques associés... puis comme je disais, ça, c'est le côté qui m'achale de la CCSN alors qu'on est capable de trouver des documents, comme je vous disais, qui mettent en garde les promoteurs par rapport à la gestion à long terme des résidus miniers.

Il y a eu plusieurs déversements. Puis je trouve, ça, DIVEX aurait dû aussi en parler. Donc, par exemple, en Slovaquie en 94, il y a eu des écoulements chroniques de sept millions de tonnes (7 Mt) de résidus à raison de point trois mètres cube (0,3 m<sup>3</sup>) par année. Puis ça, on n'a pas d'étude sur les conséquences de ça au moment où on avait rédigé le mémoire. Je ne sais pas si vous pourriez voir s'il y a eu de l'information qui est sortie de ça.

Au sud de l'Australie, Olympic Dam, en 94, cinq millions de mètres cubes (5 Mm<sup>3</sup>) d'eaux contaminées qui ont percolé dans le sol pendant deux ans.



Key Lake en Saskatchewan en 84, rejet de quatre-vingt mille mètres cubes (80 000 m<sup>3</sup>) d'eaux contaminées. Encore là, on ne connaît pas les conséquences de ça.

Mon collègue Notebaert vous a parlé des Navajos. Il y a des études là-dessus qui ont été publiées par des auteurs, je pourrai vous soumettre les références.

Les impacts sur la santé, le vidéo en a parlé. Donc, c'est sûr qu'il peut y avoir des impacts par la nature chimique des isotopes, mais aussi la radioactivité. Donc, ça, vous connaissez très bien cela. Ça fait que je ne reprendrai pas nécessairement tout ça.

Les isotopes médicaux. C'est sûr qu'on a été content de savoir, en mars 2010, Harper avait annoncé qu'il n'allait pas remplacer le vieux réacteur de Chalk River, puis il voulait investir trente-cinq millions (35 M) en recherche et développement de cyclotrons à accélérateurs linéaires, qui pourraient produire l'ensemble des isotopes. Donc ça, c'était une bonne nouvelle.

Là, je saute de sujet, je vais essayer de faire le tour rapidement. Au niveau de l'acceptabilité sociale, comme vous avez vu, il n'y a vraiment pas de consensus. Il y avait eu un sondage ici à Sept-Îles puis je pense que ça tournait autour de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de gens qui étaient opposés à ce type d'industrie là.

C'est sûr que vous allez, comme, étudier ça à travers de la grille, les principes, la *Loi sur le développement durable*. C'est sûr, comme mon collègue Notebaert, le principe de précaution nous anime beaucoup. Il y a le principe d'équité intergénérationnelle. Donc, c'est des industries maintenant qui vont récolter ça. Un coup qu'ils vont avoir leur permis d'abandon du site, donc c'est de voir comment l'équité transgénérationnelle va se faire.

Je ne sais pas qui, mais il y a quelqu'un, un anthropologue qui a été interviewé dans les médias dernièrement, à savoir dans quelle langue on va transmettre les avertissements aux générations futures dans dix mille (10 000) ans, O.K. « Faites attention, site contaminé. » Donc, ça, c'est quelque chose qu'on doit prendre en considération, on a une responsabilité par rapport aux générations futures.

Donc, on ne parle même pas la même langue qu'il y a deux mille (2 000) ans, puis là, on parle de radioactivité, de site contaminé pour des dizaines de milliers d'années. Donc, ça paraît farfelu comme ça, mais je pense qu'il faut se poser la question, on a une responsabilité.

En conclusion, bien, c'est sûr que comme je disais, le principe de précaution s'impose. C'est sûr qu'on maintient la même position qu'un moratoire s'impose. Le rapport de l'Institut national de santé publique confirme ça aussi, qu'actuellement, il manque beaucoup trop d'information. Ils ont travaillé là-dessus pendant quatre ans. Je ne peux pas dire, le groupe DIVEX, combien de temps

ils ont pris pour faire leur document, mais ça, c'est un travail quand même assez imposant, puis on n'a pas les réponses.

Nous, c'était notre crainte, avec le peu de temps, d'énergie, de ressource, c'est ce qu'on disait et ça a été confirmé par l'Institut national de la santé publique après quatre ans. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup de votre présentation. J'aurais deux demandes à vous faire, d'entrée de jeu. C'est-à-dire de déposer, comme vous l'avez dit, le rapport final de votre groupe dès qu'il sera terminé. Ça serait très important que nous puissions l'avoir le plus tôt possible.

Et, deuxièmement, vous avez dit que vous pourriez nous donner des références à propos d'un certain nombre d'études. Mon Dieu, j'ai perdu ma note, mais vous nous avez offert ça à un moment donné, et ça serait important de nous les transmettre.

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Oui. Bien, en fait, il y a quelques années on avait fait un mémoire et on va vous redéposer ce mémoire-là. Il n'est pas très à date parce que c'était avant que le rapport... donc, c'était au tout début, le premier balbutiement du comité intersectoriel, mais dans ce rapport-là vous avez plusieurs pages de référence qu'on va vous fournir avec ce mémoire-là.

**LE PRÉSIDENT :**

J'aurais une question qui ne touche pas directement la radioactivité d'uranium, mais comme vous êtes médecin dans une région où on fait beaucoup de chasse et pêche du côté autochtone comme du côté des blancs, et en particulier chez les grands cervidés comme l'original, quand il y avait eu la mise en garde contre la consommation de foie d'original, il y a quelques années, après l'accident de Tchernobyl, est-ce que dans la région il y a eu un suivi pour voir si ça affectait d'une façon quelconque les gens qui consommaient avec régularité de cette viande?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Je n'ai pas cette réponse-là pour vous. Si le docteur Cloutier venait présenter le rapport, il pourrait peut-être répondre à cette question-là plus que nous, mais je n'ai pas cette réponse-là pour vous ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

Et je voudrais aussi vous poser une deuxième question, mais de profane. Je vais laisser mon collègue, qui est pas mal plus spécialisé que moi sur ces questions, mais je voudrais savoir, vous avez évoqué la possibilité qu'évidemment, à certaines doses, que les radiations puissent enclencher des cancers. Est-ce que ça peut aussi altérer le code génétique et avoir un effet mutagène?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Oui, puis mon collègue pourra vous répondre aussi. Je vais le laisser répondre en premier, puis je verrai après.

**LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous?

**Dr BRUNO IMBEAULT :**

Oui. Je pense qu'il y a deux facettes à votre question, pour répondre à ça. Oui, effectivement, je veux dire, la radioactivité c'est connu que ça peut engendrer des mutations génétiques. Ça avait été étudié chez les travailleurs des mines d'uranium de Namibie. Il y avait des études de cytométries de flux qui avaient été faites. Ça, c'est la première chose.

Il y a deux choses qu'il faut tenir compte. Premièrement, il y a la quantité, puis deuxièmement, aussi, il y a l'âge auquel on est exposé. Plus on est exposé jeune, je veux dire l'effet de la mutation risque là d'être, puis risque de se propager puis d'aller en augmentant.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais comme ça se transmet chez une autre génération, ça doit être à peu près impossible à discerner en termes d'études globales pour essayer de voir si ça a effectivement des impacts chez les descendants, non?

**Dr BRUNO IMBEAULT :**

Bien, peut-être qu'on n'a pas assez de recul, justement. Ça, ça n'a pas été étudié de façon spécifique, mais je pense qu'on n'a pas assez de recul pour répondre à ça. Mais juste d'un point de vue théorique, par exemple, la relation dose-réponse, puis l'âge aussi auquel on est exposé, bien, je pense que c'est des choses qui sont quand même assez, qui parlent d'elles-mêmes.

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous le permettez, je passerais la parole à mes collègues.

**LE COMMISSAIRE :**

En fait, je passerais bien une bonne partie de la soirée à discuter et échanger avec vous, parce que vous avez soulevé tellement de points, un plus intéressant que l'autre, mais je vais me limiter ce soir au strict minimum, et j'espère qu'on aura l'occasion de discuter un peu plus à fond lors de la période du dépôt des mémoires.

Tout d'abord, une question tout à fait ponctuelle qui aiderait la commission à retracer une référence que vous avez signalée tout à l'heure. Le débat à l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, ça a été fait en quelle année?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Mon Dieu! Ça, je ne suis pas bonne avec ça. Je vais vous faire venir le lien où vous pouvez avoir le... je l'enverrai au secrétariat.

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord. O.K. C'est très bon.

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Mais je crois que c'était en 2010, c'est 2010, 2011.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Maintenant, vous avez fait référence à la réaction des médecins de Sept-Îles il y a quelques années, et vous avez indiqué qu'il y avait eu une menace d'une démission collective – non, je vous interprète mal?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Bien, continuez puis je...

**LE COMMISSAIRE :**

Si je vous interprète mal, enfin, si le gros bon sens est là, c'est bien, sinon corrigez-moi. Vous avez indiqué que vous aviez signalé ou demandé ou exigé qu'il n'y ait pas de mine dans la région. Ça va?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. C'est quoi la région pour vous?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Bien, en fait, c'est sûr que comme médecins de Sept-Îles, il y avait un projet qui était à douze kilomètres (12 km) de la population, donc c'est sûr que, de prime abord, c'était ce projet-là qui nous concernait. Par la suite, c'est sûr qu'on a vu qu'il y avait des projets en Minganie puis on est restés impliqués. Mais au départ, le mouvement des médecins – en 2008, on avait essayé poliment d'attirer l'attention de la Santé publique, de s'impliquer dans le dossier, puis il n'y a rien qui se passait. Puis quand on a su qu'il y avait eu un permis pour construire une route, là on s'est dit : « Ça y est. On est pris dans l'engrenage. » Et c'est sûr qu'on a fait une sortie publique en disant que s'il y avait une mine – il y avait certains médecins qui avaient exprimé, qui ne désiraient pas, pour toutes sortes de raisons, de maintenir puis de prendre un risque, entre autres pour leurs enfants. Donc, il n'y avait pas eu d'action concertée, parce que ça, ce n'est pas légal. Mais chacun avait dit : « Moi, éventuellement, je vais partir. » Puis c'est ce qu'on voulait signifier qu'il y avait cet enjeu-là.

Puis c'est sûr que la nouvelle à ce moment-là c'était plus ça, le départ des médecins que l'uranium. Donc, mais il reste que, en partie, si on est là aujourd'hui, c'est qu'on a permis de sonner l'alerte, ça a fait une crise politique. Mais je pense que les médecins, ce qu'ils voulaient avant tout, c'est que la Santé publique s'en occupe. Et la Santé publique a décidé de s'en occuper.

Donc, ça a rassuré beaucoup de collègues, puis il y en a qui sont restés impliqués à leur manière, dont moi, très activement depuis, par choix. Mais il reste que la demande en premier, des médecins, c'est qu'ils voulaient que la Santé publique se mette le nez dans ce dossier-là pour faire un suivi puis de s'assurer que la population ne soit pas exposée à des risques inutiles.

**LE COMMISSAIRE :**

Maintenant que la Santé publique s'en est chargée, en tout cas, du moins avec le rapport qui a été déposé par l'Institut national de santé publique, à partir de l'information que vous avez dans le rapport, si le même projet se représentait, comment vous réagiriez comme médecin? Est-ce que vous auriez la même position?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Bien oui, je garderais la même position, probablement. Donc, en lisant ça, je ne serais pas rassurée qu'un projet aille de l'avant. Donc, probablement... bien, c'est difficile à dire, mais il reste que je suis quelqu'un qui s'intéresse à l'environnement, à la santé. J'ai souvent et j'ai été beaucoup impliquée pendant mes études universitaires, donc ça fait partie de ma façon à moi de m'impliquer dans ma communauté. Il y en a d'autres qui font d'autres types de bénévolat.

Moi, c'est sûr que je serais probablement encore ici en train de soulever mes inquiétudes et de dire qu'on ne devrait pas aller de l'avant, basé sur ce que l'Institut national de santé publique a publié.

**LE COMMISSAIRE :**

Et si le projet se présentait à cinquante kilomètres (50 km) de Sept-Îles?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

C'est la même chose. Parce que j'ai participé aux échanges à Mistissini, je me suis rendue sur place, et c'est à plus de cinquante kilomètres (50 km) de Sept-Îles.

**LE COMMISSAIRE :**

Bien, c'était ça ma question. C'est quand vous avez soulevé la question : « Les médecins ne veulent pas de mine dans la région. » C'est quoi région?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Bien, en fait, c'est sûr qu'au départ c'était Sept-Îles, parce qu'on ne connaissait rien d'autre, là.

**LE COMMISSAIRE :**

Et maintenant?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Et maintenant, les médecins qui ont signé le mémoire demandaient un moratoire pour l'ensemble du Québec. Donc, ce n'est pas bon pour minou, ce n'est pas pour pitou. Mais au départ, c'est sûr que c'était une réaction très locale. Donc, on s'inquiétait pour nos propres familles, pour nos citoyens. Mais c'est sûr qu'après ça, les préoccupations comme médecins, on ne veut pas que d'autres populations soient nécessairement exposées à ce type de risque là.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vais vous poser une dernière question, parce que comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je pense que j'en aurais plusieurs autres. Mais vous avez émis un avis un peu mitigé sur la Commission canadienne pour la sûreté nucléaire, c'est-à-dire à la fois au plan de la science et des scientifiques qui y oeuvrent, vous leur donnez une certaine crédibilité ou une grande crédibilité, même, et selon le discours qu'ils entretiennent, que la Commission entretient c'est moins clair, c'est plus mitigé.

La CCSN a indiqué dans plusieurs de ses rapports qu'il n'y a pas d'évidence que les populations riveraines qui vivent donc relativement proche d'importantes mines d'uranium, d'exploitation d'uranium, il n'y a pas d'évidence à l'effet que dans ces populations-là, il y ait des problèmes de santé. Bien sûr, on ne fait pas explicitement référence à des problèmes de santé mentale, c'est une thématique beaucoup plus récente, je dirais.

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Mais comment, quelle est votre attitude par rapport à ces résultats-là qui ne convergent pas nécessairement dans le même sens que le rapport de l'INSPQ?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Bien, c'est là que je me questionne un peu. Donc, la raison d'être – oui, puis je laisserai... – donc la raison d'être, puis on les a rencontrés, ils sont venus nous voir, le Comité intersectoriel,

puis ils nous ont expliqué aussi, bon, leur raison d'être. Ils sont là, ils ont du travail tant et aussi longtemps qu'il va y avoir des activités, puis ils se financent à travers les permis qui sont émis et tout ça.

Mais comme je vous disais, c'est sûr qu'il y a comme un pôle, puis on l'a vu aussi à travers des échanges de courriels. Avant, les citoyens avaient accès aux scientifiques, de poser des questions, puis à un moment donné, il y a eu comme un genre de blocus où tout devait passer par le président de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Et par erreur, on avait reçu un courriel qui disait que justement, que ces demandes-là devaient être bloquées et passées par le président de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Mais c'est dans la façon qu'ils présentent les choses. Quand on regarde les documents, on parle des risques, de faire attention, qu'il y a des incertitudes, des choses comme ça, puis quand on discute sur la place publique avec ces gens-là, on dit qu'il n'y a aucun risque, tous les paramètres sont contrôlés. Donc, c'est sûr, moi, ça me questionne. J'aurais beaucoup plus confiance à des dirigeants qui vont dire : « Oui, c'est vrai. Il y a beaucoup d'incertitudes, mais voici comment on va pallier. » Donc, ça serait un discours qui serait plus nuancé, plus réaliste. Mais quand on arrive puis qu'on présente des risques nuls... en tout cas, ça n'existe pas pour des choses plus sécuritaires.

Je vous demanderais aussi, si vous avez la chance de discuter avec les Cris, on a participé, ils sont venus, la Commission, pour la phase avancée du projet. Et le président s'est emporté durant la présentation en disant : « We've been here for two bloody days », O.K., donc juste au niveau de l'attitude par rapport aux communautés, en tout cas, moi, ça m'a choquée puis ça a choqué plusieurs personnes.

**Dr BRUNO IMBEAULT :**

Le problème, c'est qu'on n'a pas d'études indépendantes concernant les effets sanitaires sur les populations avoisinantes autour des mines d'uranium. Les meilleures études puis les plus exhaustives ont été financées par l'industrie uranifère. Ça fait qu'à ce moment-là, c'est dur de conclure, un.

Puis deuxièmement, aussi en plus, il y a un biais publication aussi dans la littérature scientifique, dans le sens que les études qui sont négatives ne sont peut-être pas nécessairement publiées. Ça fait qu'on n'a pas accès à ces données-là. Ça fait que c'est pour ça qu'on émet parfois des bémols.



**LE COMMISSAIRE :**

Excusez-moi, ça me brûle les lèvres, je vais vous déposer une dernière question. Vous comme médecins, tous les deux, est-ce que vous considérez que la commission devrait examiner avec autant de soins les deux voies d'exposition, les voies respiratoire et digestive?

**Dr BRUNO IMBEAULT :**

Oui.

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Tout à fait.

**LE COMMISSAIRE :**

Indépendamment de l'information à l'effet que pour la voie orale, en général, on élimine quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de l'uranium ou des produits radioactifs?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Bien oui, sachant qu'il n'y a pas de dose sécuritaire. Puis comme mon collègue disait tantôt, et puis il pourra élaborer un peu plus, mais ce qu'on se rend compte un peu, comme la cigarette, ce n'est pas nécessairement la quantité, c'est l'âge auquel on est exposé qui commence à faire une différence. Donc, quelqu'un qui va avoir commencé à fumer à dix (10) ans, même s'il arrête tôt, peut-être que son risque est peut-être plus important que quelqu'un qui a commencé plus tard puis qui a fumé plus, entre guillemets.

Donc, c'est ce qu'il disait tantôt. Donc, au niveau des plus jeunes, même si quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la radioactivité est excrétée, qui est ingérée est excrétée, donc sachant qu'il n'y a pas de dose seuil sécuritaire, je pense que c'est important d'évaluer toutes les voies d'exposition.

**Dr BRUNO IMBEAULT :**

Moi, la chose qui me... on parle beaucoup du radon puis l'émission d'un rayonnement alpha. Mais les sous-produits des gradations d'uranium, comme le radium, le polonium, ils ont du rayonnement de type bêta puis gamma. Puis ça, c'est beaucoup plus dangereux que le rayonnement alpha. Puis ça, on n'en parle pas dans le documentaire.

Moi, j'aurais une question à laquelle, depuis que je me suis engagé dans ce débat-là, à laquelle je n'ai pas de réponse et j'aimerais ça en avoir une, c'est que c'est sûr que la gestion des résidus miniers c'est quelque chose qui s'est beaucoup amélioré depuis le début de l'industrie. Mais j'aimerais savoir pour combien de temps on est capable de garantir une gestion efficace de ces résidus miniers là, quand on sait que la demi-vie de ces isotopes-là est de centaines de milliers d'années.

Puis c'est là-dessus que j'ai un questionnement important, puis c'est ce qui m'a fait avancer dans ce débat-là, en me disant que je pense qu'on n'a pas de deuxième chance à prendre, O.K.? Si un jour on a un problème, on ne pourra plus jamais revenir en arrière.

**LA COMMISSAIRE :**

Deux questions. La première question, en tout début de votre intervention vous nous avez fait mention de la prise de position de plusieurs municipalités de la Minganie et de leurs demandes ou de leur orientation de créer une bande riveraine, une bande d'exclusion pour éviter qu'il y ait de l'industrie minière sur ce territoire-là.

Je voudrais savoir, à votre connaissance, est-ce qu'il y a eu des développements par rapport à ça? Est-ce qu'il y a eu des actions de prises? Est-ce qu'il a des schémas d'aménagement qui ont été modifiés?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Ça, je ne suis pas au courant, mais probablement qu'il y a d'autres gens dans la salle qui auraient cette information-là pour vous.

**LA COMMISSAIRE :**

Ma deuxième question c'est concernant les activités ou le rôle de l'Institut de santé publique régional ou national. Dans la capacité de comprendre ou de mesurer l'exposition à l'ingestion de gibier ou de faune, de gibier ailé, gibier terrestre ou de petits fruits, est-ce que l'INSPQ surveille des populations particulières qui ont une consommation importante d'aliments de cette nature-là, qu'elles soient blanches ou autochtones, ces consommations, comment on fait pour suivre la consommation d'aliments contaminés?

**Dr BRUNO IMBEAULT :**

Ça s'est surtout fait par modélisation en disant qu'on a telle quantité puis ces choses-là, c'est comme ça qu'on en est venu à des conclusions, mais c'est surtout un problème de modélisation. C'est surtout, ça s'est fait par modélisation.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, au Québec, il n'y a pas d'étude de suivi populationnel. Maintenant, vous dites être membres de l'Association canadienne des médecins. Est-ce qu'à votre connaissance, d'autres médecins au Canada qui auraient pu suivre, par exemple, des populations en Saskatchewan, auraient ce genre d'étude de suivi populationnel?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

À ce que je sache, on n'a pas ces données-là, parce qu'on l'aurait retrouvé, parce qu'il y avait même la littérature grise qui était révisée, nécessairement. Donc, on n'a pas cette information-là, malheureusement.

**LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

Deux petites questions. Est-ce qu'il y a de la littérature, vous qui avez travaillé sur le dossier de l'INSPQ, est-ce qu'il y a une telle chose que des contaminations croisées entre les radiations et les produits chimiques dans le corps des humains? Est-ce que l'un peut exacerber l'autre?

Et deuxièmement, est-ce qu'il y a une littérature en évolution sur les très, très faibles doses de radioactivité? Est-ce qu'on commence à étudier plus les très, très faibles doses? Est-ce que c'est un sujet de recherche qui pointe dans quelle direction?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Pour votre deuxième question, oui, il y a de plus en plus d'études là-dessus, puis entre autres, le rapport BEIR VI sur lequel justement on dit qu'il n'y a pas de dose sécuritaire, c'est basé sur ces études-là. Je n'en ai pas à vous citer comme ça, mais si vous voulez qu'on dépose le fameux...

**Dr BRUNO IMBEAULT :**

C'est le BEIR VI.

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Oui, BEIR VI, on pourra déposer ce document-là pour le BAPE. Pour la première question, vous voulez parler des interactions entre différents isotopes ou entre différents...

**LE PRÉSIDENT :**

Non, entre des contaminants qu'un humain peut absorber et les radiations.

**Dr BRUNO IMBEAULT :**

Vous voulez savoir s'il y a une synergie?

**LE PRÉSIDENT :**

S'il y a une synergie.

**Dr BRUNO IMBEAULT :**

C'est ça. Je n'ai pas de données là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'en connaissez pas?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Bien, logiquement, on vous répond oui. Parce qu'il peut y avoir une insulte à une cellule qui se passe puis qui aurait pu se répéter, puis là, il y a une autre insulte, un autre assaut sur la cellule qui peut faire que là, elle va se dérégler. Puis on disait tantôt dans le vidéo qu'il peut y avoir mort cellulaire, mais qu'il peut y avoir une perte de contrôle puis une reproduction des cellules et mener à des tumeurs, mais sûrement qu'il y a des impacts cumulatifs comme ça.

Puis on le voit, entre autres le tabagisme et le radon. Je pense qu'il y a de la littérature là-dessus au niveau de la synergie de ces deux choses-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est plus connu.

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais dans d'autres domaines, vous n'en connaissez pas?

**Dre ISABELLE GINGRAS :**

Je n'ai pas les références pour vous ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. D'autres questions? Alors, il nous reste à vous remercier.

---

**JACQUES GÉLINEAU**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appellerais un second intervenant, monsieur Jacques Gelineau. Bonsoir, Monsieur Gelineau.

**M. JACQUES GÉLINEAU :**

Bonsoir, Monsieur Francoeur, Monsieur Zayed et Madame Goyer. Juste avant de commencer, premièrement, j'aimerais remercier monsieur Zayed et madame Goyer de m'avoir redonné confiance à l'institution qui est le BAPE, parce que j'ai assisté à beaucoup d'audiences publiques et, en tout dernier, avant la venue de monsieur Zayed et madame Goyer, j'en étais rendu à la conclusion que le BAPE n'était plus qu'une extension du bras du gouvernement pour ses intérêts commerciaux. Et, maintenant, je suis obligé de changer d'idée. Donc, une petite parenthèse.

J'ai quelques aspects. Moi, je sais qu'on est ici pour orienter un petit peu les futures audiences publiques. Alors, je vais vous soumettre quelques préoccupations, moi, que je considère qu'on doit intégrer à l'intérieur, parce que je pense qu'on ne peut pas prendre la simple exploration ou exploitation d'un gisement miner uranifère, et ne pas prendre en compte aussi la gestion des déchets et tout. Vous avez dit que ce n'est pas votre mandat, mais compte tenu de la substance et de la durée dans le temps, au niveau des conséquences, je pense qu'on doit nécessairement en prendre compte.

**LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais vous préciser une chose; les déchets de l'exploitation et des travaux qu'on peut faire pour concentrer et obtenir l'oxyde d'uranium, ça, c'est tout à fait dans notre mandat. C'est les déchets des centrales nucléaires qu'on n'a pas à évaluer. C'est un autre niveau.

**M. JACQUES GÉLINEAU :**

O.K. C'est à un autre niveau, mais quand même. Vous nous avez dit tantôt qu'on pouvait quand même au niveau politique ramener... bon, je vais le faire parce que je pense que ça aussi, c'est quand même un enjeu important.

J'aimerais qu'on soit capable d'intégrer le Plan Nord à l'intérieur de votre mandat, parce que je vais vous donner deux cartes, là, puis la troisième, je vais la garder pour l'intervention puis je vous la donnerai suite à la terminaison de mon intervention. Ça fait un lien direct avec l'exploitation uranifère. Je pense que le gouvernement a mandaté la firme Genivar quelques années, en 2011 en fait, pour regarder le meilleur tracé pour un lien ferroviaire dans le but éventuellement de donner la possibilité d'accéder aux ressources du Nord. Je vais aller vous porter ça, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous serait-il possible d'en déposer une carte à la fin, à l'arrière de la salle?

**M. JACQUES GÉLINEAU :**

Je n'en ai que trois.

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, d'accord. On les déposera en votre nom, si on peut procéder ainsi. Allez-y, expliquez-nous?

**M. JACQUES GÉLINEAU :**

Bien, en fait, dans l'étude d'impacts qui a été commandée, le meilleur tracé qui a été ciblé, on voit que les claims sont en brun, vous regarderez un peu partout, les taches brunes, dont la grande au centre, ça, c'est les endroits qui ont été claimés. Il y a des indices minéraux, qu'on voit un peu partout – ça, ce sont les points noirs. Au-delà de ça, il y a des projets miniers qui sont à un stade beaucoup plus avancé.

D'ailleurs, dans l'étude d'impact, on parle d'une réalisation entre cinq et dix ans, dans l'éventualité d'avoir accès à un lien ferroviaire. Alors, un projet minier, on en voit ici, au sud, qui sont déjà en fonction. C'est dans le milieu du fer. Il y a en fait cinquante-six (56) projets ou cinquante-quatre (54) réels projets miniers.

Puis si on fait abstraction, parce que le Plan Nord a surfé beaucoup sur des annonces qui avaient déjà été faites, des projets qui étaient déjà annoncés – on le savait ici en région que ça s'en venait. Alors, il y a eu beaucoup de publicité qui a été faite alentour de ces projets-là pour justifier le Plan Nord. Donc, moi, j'ai fait abstraction de ces projets-là qui n'avaient aucun rapport avec le Plan Nord, et on tombe avec quarante-cinq (45) projets miniers.

Dans ces quarante-cinq (45) projets miniers là, il y a du cuivre, il y a des sulfures massifs comme de l'or, tout ça. Il y a différentes substances qu'on pourrait éventuellement justifier comme les terres rares, l'exploitation compte tenu de la demande mondiale, mais au-delà de ça, je les ai mis de côté. Sur les quarante-cinq (45) projets miniers, il en reste trente-deux (32) qui sont strictement axés sur l'uranium.

Or, la carte qu'on a vue tantôt du ministre des Ressources naturelles, je pense qu'elle n'a pas pris en compte les véritables projets miniers. Je pense qu'on a essayé d'être très simplistes. Il y a peut-être juste Strateco qui est très avancée, mais il y a quand même des projets miniers qui pourraient voir le jour rapidement, très rapidement, si éventuellement il y a un lien ferroviaire qui se dessine pour aller entre Schefferville et Kuujuaq.

On voit aussi qu'à l'est, on voit Azimut, qui est une compagnie d'exploration uranifère. Et ils se sont partagé le territoire à l'ouest avec AREVA. Or ça, ça m'inquiète beaucoup parce qu'on sait qu'à l'époque, monsieur Charest avait des liens de proximité avec monsieur Sarkozy, la France, et encore aujourd'hui, on peut voir que monsieur Couillard, dans le Devoir d'ailleurs, dont vous avez travaillé, aujourd'hui, il y a une annonce qui est faite, on voit monsieur Couillard à côté de madame Lagarde qui fait la promotion du Plan Nord. Ça, ça m'inquiète aussi. Parce que je me dis que le Plan Nord c'est un vaste projet énergétique à mon avis, axé principalement sur l'extraction de l'uranium.

Or, quand je regarde où ça se passe, bien, ça m'inquiète encore plus, parce que... vous avez posé une question : « Où s'arrête la région? » Bon, la région sur la Côte-Nord, pour moi, ça nous touche quand le bassin versant prend l'ensemble du continent et s'en vient ici. On a soixante-dix-sept (77), à partir de Tadoussac à Blanc-Sablon, on a soixante-dix-sept (77) bassins versants d'importance et ils drainent... la ligne de partage des eaux s'en va quand même relativement loin dans le nord.

Sachant que tout ça coule sur, d'une part, la province du Supérieur qui date de quatre (4) milliards à deux point cinq (2,5) milliards d'années, et la province de Grenneville, qui est alentour deux (2) milliards d'années, ce sont des socles granitiques très imperméables qui pourraient éventuellement ... il n'y a pas l'infiltration ou peu dans le sol, qui pourraient faire circuler des radionucléides provenant de projets miniers plus au nord, et se ramasser directement dans le golf Saint-Laurent.

Or, quand on sait que les gens ici consomment des mollusques – on parlait des mammifères marins, mais les gens ici consomment des mollusques. On le voit ici avec la Romaine, ils ont mis des interdictions partout pour les mollusques, probablement à cause du mercure qui est potentiellement dommageable, qui va s'en venir prochainement avec l'inondation, mais les gens ici font abstraction, il n'y a pas beaucoup de surveillance, ils font abstraction, ils vont quand même chercher des mollusques. On sait que les mollusques peuvent concentrer sept cent mille (700 000) à un million de fois des substances quasi indétectables dans le milieu. Ce sont des organismes filtreurs.

Or, je pense qu'il y a lieu de prendre en compte le fait que des habitudes riveraines, ici, des gens, qui font en sorte qu'ils sont exposés plus que dans les régions comme plus urbanisées où est-ce qu'on prélève moins de la faune, qu'on se nourrit plus dans les centres d'achats, dans un sens, et puis qui ferait en sorte que les gens ici, peu importe le type de mine – bien, on consomme déjà probablement des toxines sans s'en rendre compte. Le taux de cancer, c'est la première cause de mortalité ici.

Je trouve aussi que c'était drôlement simplisme le petit vidéo qu'on a vu tantôt, parce qu'il y a une seule, on dit qu'il y a un seul projet minier puis on essaie de nous dire que, finalement, de nous rassurer tout en nous disant qu'on manque de données.

Alors, ça, ça m'inquiète aussi, d'une certaine façon, parce que je me dis : bon, on part ici du nord, on est dans pessière noire dense, où est-ce que des poussières atmosphériques peuvent être captées par le milieu forestier, de trois à quatre tonnes (3-4 t) par mètre carré de surface par année, et là, on s'en va vers le nord où les projets miniers, uranifères principalement, se développent. Puis là, on monte vers l'écosystème tranquillement pas vite, on voit la forêt disparaître, on arrive avec la toundra forestière puis éventuellement la toundra tout court.



Or, les projets vont se comporter différemment d'un écosystème à l'autre, là. Et ça, c'est drôlement important de le prendre en compte. Et le fait aussi que je vois qu'il y en a très près de la rivière Georges – vous regarderez sur la carte –, bien, ça m'inquiète aussi parce que les Innus se nourrissent de caribous et c'est principalement dans cette zone-là, d'origine, qu'ils chassent de tous les temps.

Or, il y a des projets d'uranium qui pourraient voir le jour rapidement là, si on donne un accès au Nord.

Asteure, bien, je me dis comment se comporte la toundra dans le possible développement d'une mine où est-ce qu'on pourrait éventuellement pulvériser la roche et faire saupoudrer des radionucléides? On le sait que, parce que ça, c'est un autre problème dont on doit prendre en compte, la gouvernance au cours des dernières années, elle s'est franchement relâchée. Vous êtes au courant de tout ça. On voit le fédéral qui a émasculé à peu près toutes les lois de surveillance pour faire place à l'industrie pétrolière. Or, l'habitat du poisson ou même les interventions à l'intérieur des commissions fédérales, on avait des possibilités de se faire financer en tant que groupes de pression, qui n'existent à peu près plus.

Et, bon, des eaux navigables et la *Loi sur les espèces en péril*, bref, toutes les lois ont presque toutes disparu aux bénéfices de l'industrie extractive. Bien, extractive, ça inclut aussi les mines.

Alors, je me demande comment on pourrait se vanter qu'on fait bien les choses aujourd'hui si on a fait disparaître toute la gouvernance. Alors ça, ça m'inquiète aussi d'une part. Puis au niveau provincial, ce qui m'inquiète encore plus, c'est qu'on a un gouvernement qui continue la saignée dans ses fonctionnaires, comme si tout d'un coup les fonctionnaires ne servaient à rien.

Ce que ça donne aujourd'hui, c'est qu'on a à peu près, quoi, presque plus de fonctionnaires pour faire la surveillance des coupes forestières. Comment pourrait-on surveiller l'exploitation minière, même si on se donne les normes les plus rigoureuses, dans une période où est-ce que le prix de l'indice minéral pourrait éventuellement baisser et forcer les promoteurs à tourner les coins ronds?

Je vous parle de même parce que je suis issu du milieu minier. Je suis un travailleur de mine. Donc, je gagne ma vie avec ça, mais à un moment donné, il y a des limites. Je pense qu'on a à prendre en compte plusieurs éléments. Il y a des changements importants qui ont eu cours au cours des dix (10) dernières années, qui sont franchement très inquiétants et qui ne nous donnent pas la prétention, aujourd'hui, de dire qu'en tant que société on serait capable de surveiller les exploitations minières, même si on se donne les normes les plus rigoureuses.

Maintenant, si vous me permettez. Au niveau des Innus on a l'Unamen Shipu qui se trouve être le village de la Romaine, la compagnie Ditem qui est apparue à un moment donné comme un lapin sorti du chapeau et qui a commencé à faire des forages d'exploration au nord-est pour du... ils ont appelé ça de la pegmatite ou du granite radioactif. Ça fait que là on parle de terres rares, peut-être, c'est peut-être un autre nom déguisé, mais peu importe, il y a un secret de compagnie, là.

J'aimerais qu'on soit capable, à l'intérieur de la commission, d'intégrer les terres rares. Parce qu'à l'intérieur des terres rares, vous regarderez sur la carte que je vous ai donnée, il y en a des projets miniers associés à des terres rares où est-ce qu'on retrouve le petit 'u'. Donc, probablement qu'il y a certaines substances où on retrouve les concentrations de radionucléides en relative importance dans des gisements de terres rares.

Maintenant, la caractérisation d'une mine, bien, j'aimerais savoir comment on peut en arriver – je fais quand même relativement simpliste – si on parle de quelques grammes par tonne dans un gisement qu'on commence à exploiter ou quelques dizaines de grammes par tonne, ça fait quand même énormément de différence au niveau des déchets miniers.

Or, les déchets miniers, comme je vous disais, ils disent qu'on ne fait plus les choses comme on les faisait avant. On fait des trous puis on les met dedans. Bien, écoutez, là, à un moment donné, il faut arrêter de rire des gens. Il y a des grandes superficies ici, on travaille avec des teneurs d'environ vingt pour cent (20 %) de minerai de fer, puis on a des résidus miniers, des stériles qui s'étendent à des... vous regarderez sur Google de toute façon, je n'ai pas besoin de détails pour ça. Et puis ça suinte de partout, les eaux rouges. Bien, ça, c'est des particules colloïdales qui sont facilement visibles. Maintenant, les radionucléides ce n'est peut-être nécessairement aussi visible, mais c'est beaucoup plus dommageable.

Le fait aussi qu'on a, quoi, les réserves en eau au Québec, là, je ne me souviens plus le volume, c'est peut-être le dixième, douzième de toutes les ressources mondiales, mais on voit qu'ici, on ne peut pas prendre une mine ailleurs dans le monde puis d'extrapoler des conséquences sur l'environnement ou les gens, de la même façon. Ici, on a, comme je disais tantôt, des socles géologiques qui font en sorte que la circulation des eaux est telle que, bon. Mais en plus de ça, on a des quantités de lacs incroyables.

Alors, tout ça fait en sorte qu'il y a eu une possibilité de contamination, de bioaccumulation qui est à mon avis beaucoup plus importante que de voir de l'infiltration des eaux de ruissellement dans le sol qui vont éventuellement circuler pendant des milliers d'années dans le sous-sol avant d'éventuellement ressortir en quelque part.

Donc, moi, je pense qu'il y a ça à prendre en compte à l'intérieur des audiences. Il va falloir peut-être regarder le profil géologique du Québec pour s'assurer que c'est faisable d'exploiter certains gisements ici. Puis là, je ne parle pas d'uranium parce que je suis complètement contre l'uranium, en passant. Je pense, quand on regarde avec Tchernobyl c'est une chose, mais là, Fukushima puis encore la semaine dernière, il s'est passé, dans un entrepôt au Texas, un effondrement d'une galerie avec un incendie à l'intérieur, puis aujourd'hui on ne sait plus comment traiter le danger, là.

Donc, ça, c'est des choses qui doivent être pris en compte, parce que l'uranium, peut-être qu'il provient d'ici, celui qui a servi à la fission nucléaire puis s'est retrouvé dans ces galeries-là.

Donc, les effectifs des fonctionnaires. Bien, je ne reviendrai pas là-dessus. Je pense que vous êtes en mesure de comprendre qu'aujourd'hui on a un gouvernement qui s'apprête à sabrer encore une fois dans l'appareil d'État. Je pense qu'il faut que ça arrête, ça aussi, parce qu'on n'a plus les moyens des... puis en plus, quand on dit qu'on essaie de sauver de l'argent, bien, on a vu c'est quoi ça a donné au niveau du ministère des Transports. Ça a coûté des milliards, des milliards, ça, en surplus pour des fonctionnaires qui n'étaient pas en place pour surveiller tout ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Et votre conclusion?

**M. JACQUES GÉLINEAU :**

Bien, pour l'instant, ça fait le tour. En fait, on rassemble les morceaux pour donner une future audience intéressante. Ça fait le tour de ce que j'avais à dire pour l'instant.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que mes collègues ont des questions? Joseph?

**LE COMMISSAIRE :**

Juste une, en fait. Vous avez recommandé à la commission de considérer ou d'intégrer tout le Plan Nord dans le cadre de son mandat. Je me demandais quel avantage vous y voyez? Parce que si la majorité des indices qui s'y trouvent font déjà partie de la réflexion puis des travaux de la commission, quel est l'avantage d'inclure d'autres types ou d'autres projets miniers dans le cadre du mandat de la commission? C'est quoi l'avantage?

**M. JACQUES GÉLINEAU :**

Bien, c'est parce qu'on s'apprête à prendre les milliards de dollars, de l'argent des poches des contribuables pour aller explorer au nord puis exploiter des gisements miniers. Alors, je pense que la commission doit se pencher sur la validité de ce plan-là qui, à mon avis – je vous le dis, c'est à mon avis, là, c'est un simple avis –, mais à la lumière des études qui ont été faites par Genivar, ça me laisse penser qu'on s'en va exploiter une filière uranifère, principalement des mines d'uranium.

Et en plus de ça, on parlait de l'aspect économique tantôt. Est-ce que ça touche une partie du mandat, ça, de la commission? Bon. On a vu en avril dernier, dans le journal des Affaires, ce n'est pas un journal qui est associé à aucun groupe de pression que ce soit, le journal des Affaires, on parlait de Rio Tinto, la mine sans mineurs.

Si on est rendu à l'automation ou l'automatisation des mines à un tel point que quatre cents (400) personnes à treize cents kilomètres (1 300 km) peuvent diriger douze (12) mines, bien là, il y a un bénéfice économique qui n'existe plus là. Ça fait qu'on s'apprête à prendre des milliards de dollars pour exploiter des gisements potentiels uranifères en créant un lien ferroviaire qui va coûter quatre (4 G\$) ou cinq milliards (5 G\$) pour s'en aller vers une industrie qui, de toute façon, s'en va vers l'automatisation de ses mines, où est-ce qu'un groupe restreint d'individus vont faire en sorte, vont pouvoir faire en sorte qu'on va piloter des Komatsu 69B, quatre cents tonnes (400 t) avec des appareils d'automatisation, des *ship loader*, des *reclaimers*, des *stackers*, toutes sortes de machineries minières qui sont capables de fonctionner toutes seules et avec des drones qui surveillent les gisements miniers pour être capables de bien orienter les données que cette automatisation-là va demander.

Ça fait que là, je suis en train de me poser la question : est-ce qu'on ne s'en va pas vers une filière uranifère où, en plus de ça, après avoir pris l'argent des contribuables, on va se retrouver avec des déchets miniers toxiques, difficiles à gérer, sans surveillance dans des régions extrêmement éloignées, avec peu d'effectifs – pour en faire une synthèse, c'est un peu ça – dans un plan économique qui ne rapportera à peu près rien comme redevances? En plus de ça, peut-être même plus d'emploi.

Alors, vous regarderez. Je ne me souviens plus exactement, mais je sais que c'est en avril 2014 dans le journal des Affaires, Rio Tinto, la mine – puis c'est déjà en fonction, en passant, ce n'est pas de la science-fiction. Ça se passe actuellement en Australie et ils se proposent de le faire partout dans leur mine à travers le monde. Rio Tinto, c'est aussi à Sept-Îles.

Ça fait que je me dis que si eux autres le font, fort probablement que ça va être une pression sur les actionnaires des autres minières, puis on va se retrouver en quelque part avec plein de

mines automatisées qui ne créeront à peu près plus d'emplois, où est-ce qu'en plus de ça, on va aller chercher, extraire des gisements d'uranium, parce qu'AREVA en France a cruellement besoin de combustible pour continuer à fonctionner. AREVA, c'est le pendant d'Hydro-Québec, ça, en France. Et on sait qu'ils font à peu près toutes les folies en ce moment pour être capables d'aller chercher de l'uranium partout dans le monde. Ils ont même fait des investissements complètement risqués avec même pas de données. Ils ont même pris des chances – d'ailleurs, ça s'est passé, je pense, dans le Sahara où est-ce qu'ils ont fait des investissements, il n'y avait même pas un gramme d'uranium.

**LE COMMISSAIRE :**

Je peux vous dire, vous avez répondu amplement à ma question. Vous vouliez être sûr que je comprenne, j'ai très bien compris.

**M. JACQUES GÉLINEAU :**

Ça fait que c'est une synthèse, mais il y a quand même beaucoup de préoccupations dans ce que je vous ai dit. Et je pense que le Québec doit en prendre compte aussi. Parce que ça touche véritablement le Plan Nord.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. On vous remercie, Monsieur Gelineau. Il n'y a pas d'autres questions chez mes collègues? Ça va? D'accord.

**M. JACQUES GÉLINEAU :**

Ça avait l'air à être clair.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'était clair votre message. Merci.

**M. JACQUES GÉLINEAU :**

Merci.

---

**MARIO DUFOUR**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appellerais monsieur Mario Dufour.

**M. MARIO DUFOUR :**

Bonsoir! Bonsoir, Monsieur le président, Madame Goyer, Monsieur Zayed. Enchanté de vous revoir. Ce soir – je me présente, Mario Dufour du groupe Sept-Îles sans uranium – ce soir, je vais faire le dépôt d'une photographie d'un évènement qui a eu lieu en 2009. Mais avant de vous présenter et de déposer la photographie, j'aimerais vous rappeler ou faire appel à mon enfance, dans les années début 1960. Probablement que vous tous, on est pas mal dans le même groupe d'âge, peut-être que vous vous en souvenez? Moi, je m'en souviens très bien. Aujourd'hui, je suis ici devant la table pour parler d'uranium, mais moi, le contact avec le nucléaire, j'ai connu ça à l'âge de neuf (9) à dix (10) ans concernant la bombe atomique, lorsque sont arrivées les choses au niveau de Cuba et la Russie.

Je me souviens très bien, dans ma jeunesse, on est dans un village de Sainte-Luce et on parlait de la bombe atomique. Donc, on parlait, comme étant un élément très dévastateur et nous causait aussi des frayeurs, parce qu'elle avait un pouvoir immense de destruction, et planétaire. Elle pouvait s'étendre partout.

Donc, quand je regarde aujourd'hui et qu'on parle d'uranium, on ne parle pas d'une chose banale. On parle d'une chose qui lorsqu'on le met en surface ou qu'on l'exploite, il devient un élément dangereux et je n'aimerais pas être à proximité. Et on doit le gérer aussi, tous ces éléments-là, pour des milliers et des milliers d'années.

La question qui me pose : comment va-t-on gérer les déchets et de savoir où sont les sites miniers dans mille (1 000) ans? Comment l'humanité va-t-elle réussir à garder en mémoire tous ces sites? Lorsqu'on sait très bien qu'on ne sait même pas où sont les anciens dépotoirs dans notre région et même dans d'autres régions. Comment va-t-on gérer l'uranium advenant un cours dans l'histoire de l'humanité, que des gouvernements vont instaurer des systèmes internationaux pour gérer de l'uranium?

L'uranium dépend du politique. Les décisions politiques, on sait ce que c'est. Il y a certains pays qui seront négligés, parce qu'on manquera d'argent, où il y a des crises monétaires ou des faillites de pays. Ce sont eux qu'il va falloir qu'on aide à gérer tous les déchets nucléaires qui seront sur notre planète.

Maintenant, j'aimerais aussi, j'ai pris quelques notes pendant les propos de certaines personnes. Lorsqu'on parlait de région. Je partage le même point de vue que monsieur Gélineau. Une région, ça concerne les bassins versants, des eaux qui s'écoulent. Ici, le territoire est grand et les bassins versants sont longs, et lorsqu'on parle d'une région, on peut dire que dans notre région il y en a plusieurs. Donc, je suis d'accord avec le principe des bassins versants et aussi la topographie, le climat et les sens des vents, les fréquences.

Maintenant, il y a aussi un autre point que je voudrais soulever. C'est que dans le futur Code du bâtiment qui va être appliqué, qui va être reconnu, qui n'est pas encore en application, il sera obligatoire d'avoir des détecteurs de radon dans tous les sous-sols de maisons. Il y a des mesures à prendre pour ces choses-là, mais je peux peut-être, demain avant-midi, vous déposer les documents que j'ai en main qui servent de référence pour comment procéder aux mesures de détails des maisons pour la protection du radon. Ça, c'est une chose.

Ensuite de ça, je voudrais vous faire part aussi que le nucléaire, l'uranium sert aussi aux armes et aussi aux munitions. Parce que tous les pays qui ont eu des guerres, comme l'Afghanistan et d'autres pays, sont contaminés par l'uranium. Parce que les balles en contiennent. Parce qu'ils ont le pouvoir de percer les armures et les armatures très épaisses. C'est ça la particularité de l'uranium. De ce que je sais, de ce que j'ai lu, parce que j'ai lu beaucoup sur l'uranium. J'ai même vu des vieux films sur l'uranium.

Comment on fait la description de l'uranium à des gens à l'époque des années 60 et 50, puis je vais vous dire une chose, je ne pense pas que ça ait changé. L'uranium restera toujours l'uranium, une bête à ne pas mettre dans notre... comment dire, c'est une bête. Il faut la garder cachée, encagée.

Ensuite, je vais venir à mon but qui était le dépôt d'une photographie. Comme vous le savez, je suis fort en photographie. J'ai déjà déposé avec vous sur un autre BAPE des photographies, disons assez grandes, mais cette fois-ci plus petites. Elle va être plus facile à intégrer dans les rapports, qu'on puisse la voir, parce que sinon elle est déposée dans vos bureaux, puis on ne peut pas les consulter. Donc, j'ai appris de l'expérience.

Alors, ce que je veux déposer au nom de Sept-Îles sans uranium, c'est un évènement qui a eu lieu le 2 mars 2009 concernant le lac Kachiwiss. C'est une mobilisation citoyenne qui a eu pour but de montrer notre position à l'uranium. Cette organisation-là était organisée par Sept-Îles sans uranium dont les gens, les villégiateurs du lac Kachiwiss ont participé. Le comité de citoyens du lac Daigle a participé. Le club de VTT et des quatre roues ont participé, ainsi que les motoneiges Ook-Pik et le Réseau des pistes nationales du réseau de sentiers de motoneiges ainsi que la SQ dans le but d'organiser une manifestation gigantesque, dans le but d'attirer l'attention du public sur

l'exploitation et l'exploration, plutôt, de l'uranium qui se faisait au lac Kachiwiss, qui était au sommet d'un plateau. Donc, les bassins versants se déversaient dans la rivière Moisie.

Donc, la photo que je dépose c'est celle-ci. C'est une figure du symbole de l'uranium qui a été faite à l'aide de motoneiges. Ça en a pris au plus de cent cinquante (150), d'une centaine de motoneiges qui sont venues rendre et montrer un symbole d'opposition à l'uranium, de la région. C'est une image forte. C'est un symbole. Je tiens à la déposer au BAPE sur l'uranium. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous en avez une copie numérisée pour qu'on puisse la mettre sur le site internet?

**M. MARIO DUFOUR :**

Je peux vous la transmettre numérisée. Demain je peux revenir vous la transmettre numérisée. Mais celle-ci, elle est imprimée, mais je peux vous en donner une numérisée, sans problème, Monsieur Francoeur.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça donnerait certainement un meilleur résultat.

**M. MARIO DUFOUR :**

Oui, sûrement. C'est ce que j'avais à exprimer ce soir au niveau de l'uranium.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que mes collègues ont des questions?

**LE COMMISSAIRE :**

Peut-être juste une seule. J'aimerais, j'espère et je suis presque convaincu que vous allez déposer un mémoire à la fin, quand ça sera le temps, j'aimerais que vous puissiez articuler un peu plus l'argumentaire autour duquel vous considérez que la région devrait être définie spécifiquement à partir des bassins versants. On le dit, je pense que vous l'avez exprimé à chaud. Quel est l'avantage de le considérer par bassin versant plutôt que, par exemple, en fonction de la vitesse et des vents dominants, de la direction des vents dominants?



C'est sûr que vous ciblez particulièrement l'eau, mais si vous pouvez dans votre mémoire nous présenter les raisons pour lesquelles vous choisissez cette approche-là, ça serait vraiment éclairant pour la commission.

Donc, ce n'est pas vraiment une question, c'était tout simplement un commentaire et une demande en même temps. Merci.

**M. MARIO DUFOUR :**

Vous me donnez un bon travail et un mandat intéressant pour la commission. Vous me donnez un bon mandat intéressant.

**LE COMMISSAIRE :**

Mais vous pouvez le décliner.

**M. MARIO DUFOUR :**

Non, non, je n'ai pas de problème. Je vais faire le mieux de ma connaissance pour essayer d'éclairer la commission au niveau des bassins versants. Donc, je suis membre aussi de l'OBV, donc je peux avoir les ressources pour essayer de vous donner la matière la plus exhaustive possible, au meilleur de ma connaissance. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

La question de mon collègue m'amène à vous en poser deux. Un groupe comme le vôtre qui ne veut pas voir d'uranium dans le territoire, a-t-il fait des pressions sur les autorités, comme les MRC, pour être en quelque sorte, pour initier des changements de zonage, de mettre des normes? Ça se débat ailleurs au Québec pour d'autres domaines, que ce soit les gaz de schiste, les mines, et comme vous dites, en plus, que vous travaillez au plan directeur de l'eau, via l'OBV, est-ce que cette préoccupation fait partie de votre plan directeur de l'eau? Avez-vous exprimé des préoccupations en disant : ici, il ne faut pas. Là, il faudrait protéger...? En tout cas, tout ce qui pourrait être fait. Et j'essaie de voir si vous traduisez au niveau de l'aménagement du territoire et du plan directeur de l'eau, vos préoccupations?

**M. MARIO DUFOUR :**

Mes préoccupations, bien, je ne travaille pas sur un plan directeur au niveau de l'OBV. Moi, je suis un membre de l'OBV, mais je n'interviens pas au niveau des décisions de l'OBV. Je ne fais pas partie du conseil d'administration. Je suis un membre de l'OBV seulement.

Mais lorsqu'on parle des bassins versants, ce qu'il faut dire, que chaque fois qu'on parle des bassins versants, que l'eau, elle transporte des matières, et elle finit toujours par se concentrer dans le fleuve Saint-Laurent, d'une manière ou d'une autre.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais à votre connaissance, est-ce que l'organisme des bassins versants se préoccupe de ces questions-là?

**M. MARIO DUFOUR :**

Je crois que oui. Il faudrait leur demander, mais je peux leur demander. Parce que c'est une préoccupation, les bassins versants transportent des matières. Puis aujourd'hui, on parle d'uranium, puis on parle de pourcentage, mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui est venu faire des relevés de toutes les rivières actuelles pour connaître son taux d'uranium? Parce qu'on sait très bien qu'ici, c'est le Bouclier canadien puis le Bouclier canadien, c'est du granite, puis on sait que le granite est un endroit où on contient de l'uranium.

Donc, avec l'usure du temps, il y a des accumulations d'uranium qui ont dû se faire dans des régions ou dans les parties, sur des endroits qu'on ne connaît pas. Il n'y a personne ici qui a fait le quadrillage du territoire pour en connaître le résultat actuel. Donc, quels sont les résultats finaux lorsqu'on va faire une mine? Bien, on va avoir besoin de faire du relevé pour en connaître les causes puis connaître les fluctuations, voir si ça monte ou ça descend.

**LE PRÉSIDENT :**

Tantôt, des interlocuteurs qui vous ont précédé ont dit que toutes les municipalités de la Minganie s'étaient opposées à l'exploration.

**M. MARIO DUFOUR :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'à votre connaissance, ça s'est traduit dans une réglementation ou dans un zonage?

**M. MARIO DUFOUR :**

Je ne peux pas vous répondre sur cette question-là. Peut-être quelqu'un d'autre de Sept-Îles sans uranium a l'information, qui était plus actif que moi. Moi, j'étais plus dans d'autres stratégies au niveau des idées, mais tout ce qui est de quelque chose de plus exhaustif de ce qui s'est passé, monsieur Fafard de Sept-Îles sans uranium est peut-être plus en mesure de répondre que moi là-dessus. Je ne voudrais pas induire la commission en erreur.

**LE PRÉSIDENT :**

Michèle, avez-vous des questions?

**LA COMMISSAIRE :**

Une clarification. En fait, vous nous dites en tout début que la gestion pour des millénaires des résidus miniers qui pourraient être accumulés présente la difficulté majeure à votre point de vue. Est-ce que dans la fond c'est la préoccupation principale de cette gestion des résidus qui elle va avoir un impact sur l'ensemble?

**M. MARIO DUFOUR :**

Oui. Ça en est une.

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y en a d'autres?

**M. MARIO DUFOUR :**

Il y a aussi la qualité des résidus, des îlots ou des cellules de confinement. Les cellules de confinement, de ce que je sais, de ce qu'on m'a exprimé ou ce qu'on m'a expliqué, ça a une durée de vie limitée, c'est trente (30) ans. Après on fait quoi? Il faut les rebâtir, on les gère comment? Ça veut dire qu'il va falloir qu'on ait de la surveillance à plein temps pendant combien... une job à milliers d'années, ça? Ils ne sont pas éternels. Dans les matériaux de construction, il n'y a rien d'éternel, puis la planète est en mouvement. Regarde, on change aujourd'hui le Code du bâtiment pour l'adapter aux nouvelles conditions climatiques. Donc, il y a des changements. Quels sont les changements dans mille (1 000) ans, on ne les connaît pas.

**LA COMMISSAIRE :**

En fait, je vous posais la question parce que c'est pour vraiment valider que c'est une des questions sur laquelle vous voulez que la commission porte un regard beaucoup plus approfondi quant au plan de présenter les technologies qui sont existantes, que les règles de gestion de ces technologies-là.

**M. MARIO DUFOUR :**

Les règles de gestion, oui, pour longtemps. Il y a la mémoire collective de l'humanité. Dans mille (1 000) ans, on n'est plus là, il n'y a plus personne. Il y a des autres qui vont prendre la place. Eux, comment ils vont gérer? Comment notre société va gérer ça? Est-ce que notre économie va être encore fleurissante? Est-ce que notre civilisation va être encore fleurissante? Alors, si notre société, notre civilisation disparaît pour des causes x, qu'est-ce que devient les déchets.

**LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, je peux vous dire que nous autres, à la commission, on n'est pas équipé pour savoir ce qui va se passer dans mille (1 000) ans.

**LA COMMISSAIRE :**

Mais on va essayer d'avoir des réponses pour comment les autorités en place, celles qui sont déjà en place, figurent ça et trouver des réponses ailleurs que dans notre cadre canadien, s'il faut aller chercher à l'extérieur.

**M. MARIO DUFOUR :**

Oui. À l'extérieur, on doit avoir probablement des expertises, des expériences sur le nucléaire ou l'uranium, plus qu'ici, là. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

D'autres questions? Alors, on vous remercie.

**M. MARIO DUFOUR :**

Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

---

**CLAUDE-FRANCIS HUGUET**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appellerais monsieur Claude-François Huguet. Bonsoir, Monsieur Huguet.

**M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :**

Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur et Madame les conseillers. Heureux de vous revoir. Je serai un peu comme monsieur Jacques Gélinau, un peu plus satisfait de voir que la commission est plus proche du citoyen. Je vous remercie.

Et pour faire court, je suis un citoyen qui, un jour, s'est réveillé en 2008, inquiet, parce que dans sa municipalité, une compagnie venait faire de la prospection uranifère à douze kilomètres (12 km) sur le territoire municipal, sans qu'on ait été consultés, avisés, et on s'est retrouvé du jour au lendemain devant le fait accompli.

Et fort de cette expérience-là, qui a consisté à se poser des questions, aller chercher de l'information, beaucoup de nuits blanches sur internet, de trouver des gens qui avaient des compétences, des qualités, des connaissances pour nous éclairer là-dessus, parce que moi j'ai été à l'université de la vie, donc je n'ai pas de laboratoire avec des recherches en nucléaire ni en radioactivité. Alors, il a fallu passer beaucoup de nuits blanches à faire ce qu'on appelle de l'information grise, collecter des connaissances, des connaissances.

Et je me suis aperçu que oh! là, là! C'était un sacré dossier. Un dossier noir, très noir. C'est le dossier le plus corrompu qu'il n'y a pas sur la planète terre. C'est le dossier de la magouille financière, de la magouille militaire et c'est le dossier de l'appauvrissement de chaque pays dans lequel les mines uranifères sont passées.

J'en ai comme exemple un nombre de pays innommable parce que ça commence par la France, les États-Unis, le Kazakhstan, la Mongolie, la Slovaquie, la Bulgarie, l'Australie, et à chaque fois, on ne trouvait pas de réponses réelles sur les effets des mines, sauf de temps en temps, un petit dossier par-ci, par-là, un chercheur qui relevait des problèmes avec une contamination de

l'eau, d'une rivière où ah! Tiens, un problème chez une certaine concentration dans la faune, des animaux, pas très loin de la mine.

Ensuite, sur internet et dans YouTube on a vu apparaître des tas de petites vidéos, par exemple, de l'ouest du Canada où les populations autochtones avaient des problèmes de santé avec des eaux polluées. Même si le Canada disait toujours qu'il n'y en avait pas de pollution. Bien que là, récemment, enfin, le Canada a admis pour la première fois qu'il y avait eu effectivement un problème de pollution en Saskatchewan.

Fort de ça, ça nous a inquiétés. On a fait ce qu'on appelle un comité de vigilance et nous sommes montés sur le territoire, la caméra à la main, pour vérifier qu'est-ce qui se passait. Horreur! Aucune des réglementations quelles qu'elles soient, tant canadiennes que provinciales n'étaient respectées. Les forages étaient faits de n'importe quelle façon. Les forages touchaient des fois la nappe phréatique, pas de capage sur les forages.

Ensuite, la densité des forages est elle que si on fait le calcul, l'exploration devient une exploitation. L'émission de radon est là aussi. Parce que ce n'est pas un petit trou par-ci par-là, mais on fait des fois dix (10), vingt (20) trous assez rapprochés et ça reste là.

Horreur supplémentaire, on s'est aperçu que l'on retombait sur des sites d'exploration qui avaient été faits dans les années 70, et dans lesquels on avait laissé à l'air libre des tas de carottes radioactives, parce que nous avons pris la sage précaution de prendre un radiamètre, pour aller vérifier, ce qui nous a conduits même à faire un coup d'éclat lorsque le ministre est venu à l'hôpital. Nous avons descendu une carotte et nous l'avons présentée avec le radiamètre pour montrer qu'effectivement il y avait un problème de santé dans la région, un problème santé publique grave de non suivi du code minier, et qu'il n'en avait encore moins aujourd'hui, puisque moi-même, personnellement, j'ai dû porter plainte à la municipalité pour un dépôt de carottes plus ou moins radioactives qui avaient été laissées dans un dépotoir derrière le cégep ici à Sept-Îles.

Eh oui. Ça, c'est la réalité. Et ça, c'est la réalité de 2009-2010. Ce n'est pas il y a cinq siècles. Aucune, même dans la nouvelle *Loi sur les mines*, aucune mention de la nécessité réelle de faire un réel travail de décontamination ou de remise à zéro des sites d'exploration. L'uranium ce n'est pas un métal ou un minéral comme tous les autres, ce n'est pas vrai. On le sait très bien. La chaîne de dégradation de la radioactivité c'est une famille qui nous amène sur des milliards d'années été des milliers d'années pour certains isotopes.

Donc, on ne peut pas se permettre de jouer avec ça comme si on faisait du cuivre ou du fer ou du manganèse, et encore que le manganèse c'est problématique aussi.

Donc ça, c'est l'introduction qui vous explique pourquoi je suis ici ce soir. Et j'ai passé beaucoup de nuits blanches et j'en ai... évidemment, dans le cadre de Sept-Îles sans uranium, avec plusieurs autres membres, nous avons essayé de compiler un peu, ce qu'on appelle cette information-là, et nous l'avons remise à Québec lors des travaux de la Chambre sur la réforme du projet de *Loi des mines*. Monsieur Fafard pourra vous en laisser des exemplaires.

Mais la constatation est la suivante : pas un seul pays ayant exploité ou exploitant encore une mine d'uranium peut certifier qu'il n'est pas aux prises avec un problème de réhabilitation des sites à décontaminer ou de problèmes de santé publique ou des problèmes environnementaux. Je vous le défie, je suis prêt à jurer sur la tête de mes parents. Aucun, aucun pays n'a été capable de mener à bien une exploitation uranifère, aucun pays.

La preuve en est la plus concrète. Regardez un des grands, grands exploitants d'uranium, AREVA. Regardez ce qui s'est passé récemment en Afrique. L'enlèvement des otages, ce qui pose des problèmes de sécurité aussi. Ensuite, l'obligation de comités citoyens pour obliger les minières à doter d'hôpitaux pour la santé des travailleurs. Ça, c'est récent. On le trouve, ce n'est pas moi qui l'invente. Tous les jours sur internet, il apparaît; tous les jours sur internet on voit des motions passer concernant l'exploitation de l'uranium ou le problème de radioactivité induite par l'exploitation de l'uranium ou du nucléaire, tous les jours. Tous les jours, tous les jours. Il n'y en a pas un où il n'y en a pas un.

Donc ça, ça nous inquiète terriblement. Moi, en tant que citoyen, je me dis : qu'est-ce qu'on va laisser à nos enfants demain en termes de responsabilité? C'est incroyable d'être aussi inconséquent. C'est incroyable. Comment va-t-on faire pour gérer ça? Comment va-t-on réhabiliter? Aurons-nous les moyens? Jamais. Jamais, c'est impossible.

Regarder Tchernobyl, ça nous échappe. Regardez Fukushima, ça nous échappe. Regardez aux États-Unis chez les Navajos, ça nous échappe. Regardez en Virginie, ils ont eu la sagesse, mais ils ont aussi des problèmes, et pourtant ils ont pris les moyens.

Qu'allons-nous faire, nous, au Québec, avec si peu de moyens au point que, petit exemple pour illustrer ça, la réglementation du provincial, encore un plus fort qu'elle l'était, que le fédéral maintenant avec tout ce qui s'est passé depuis le règne de notre premier ministre, il a fallu que trois ministères se mettent ensemble pour aller visiter le site Kachiwiss parce que les citoyens avaient déposé vingt-trois (23) plaintes concernant l'exploitation du site en exploration. Et ça a pris un mois et demi, je pense, si ma mémoire est bonne, pour qu'ils réussissent à avoir les fonds pour avoir un hélicoptère pour aller vérifier ce qui s'était passé.

Pensez-vous demain qu'on va être capable de surveiller trente-deux (32) mines d'uranium avec ces moyens-là? C'est une foutaise. On ne peut pas faire confiance à une exploitation demain d'uranium dans des conditions identiques. Moi, je panique. Je panique. D'ailleurs, vous voyez le ton que j'ai, je panique.

Ensuite, je voudrais revenir sur un point de la présentation du vidéo. J'aimerais attirer l'attention de la commission sur un biais qui m'inquiète beaucoup aussi. Il est très clairement établi que l'uranium a une pollution de type chimique et une pollution de type radioactive. Le glissement qui se fait dans la présentation nous amène à considérer, un peu comme toute une contamination, comme si on mangeait des aliments.

Mais je vais vous poser simplement une petite image. Vous savez c'est quoi un œuf, un œuf dur, par exemple. Le jaune est au milieu et autour il y a le blanc. Supposons que dans mon alvéole pulmonaire nous ayons à ingérer une particule de très faible intensité radioactive, mais alors vraiment très, très faible. Tant qu'elle est au milieu de l'alvéole, il n'y a pas grand-chose qui se passe. Mais au moment où la particule se colle sur l'alvéole, il se passe quelque chose, parce que là, on a un effet prolongé de faible densité. Vous voyez?

Or ça, on évite tout le temps, on s'en tient à la présentation officielle de l'AEIA qui, elle, a le contrôle sur tout ce qui touche de près ou de loin la radioactivité.

Ce discours-là il est tronqué. Il existe des chercheurs, entre autres canadiens comme Rosalie Bertell ou Pecteau, qui ont montré les effets de radioactivité. On sait aussi depuis la guerre de l'Irak ou la guerre de Bosnie, les effets de très faible radioactivité de l'uranium appauvri, la contamination des puits, des champs, des naissances. Radio-Canada a produit un documentaire un jour qui s'appelait « Naissance à Falouja » où une naissance sur, je pense vingt-cinq mille (25 000) ou autres, est à peu près viable. Les autres avaient tout des problèmes ou de thyroïde ou de malformation ou de difficulté à la naissance.

On connaît que les effets à faible dose ont aussi des effets sur la santé. Moi, je les ramasse comme ça, par l'information. Je ne suis même pas médecin ni chercheur. Je fais juste ouvrir mes oreilles et les compiler bêtement dans une clé USB.

Alors, comment peut-on demain faire en sorte que si on voulait faire une exploration uranifère, on puisse le faire dans ces conditions-là? C'est impossible. On n'a absolument pas les moyens. On n'a absolument pas la connaissance technologique pour gérer à long terme et à court terme toutes ces masses de résidus.



Le bruit de fond radioactif de la planète terre augmente constamment et constamment on augmente, on constate des problèmes de santé qui sont récurrents à la pollution. Il n'y a pas juste la pollution radioactive, mais elle fait partie de la pollution. Alors, est-ce qu'on peut en ajouter encore? Ça, c'est un cas de conscience. Est-ce qu'on est : après moi, le déluge puis demain les générations futures vont se démerder, pour être poli. Est-ce qu'on a vraiment besoin de sacrifier la vie et la vie de la planète terre pour quelques jeux de l'énergie, pour quelque temps tellement court sur la vie de la planète terre? Est-ce qu'on peut faire ça?

Est-ce que, aussi, on peut demander à ce que la rigueur scientifique de tous ceux et toutes celles qui tentent à nous convaincre que ça a du bon sens pour X raisons, que ce soit pour les gaz à effet de serre, que ce soit pour l'énergie de demain, et n'ayant pas encore trouvé toutes les solutions technologiques au contrôle de cette industrie-là, est-ce qu'on peut leur demander la rigueur scientifique de mettre en avant le principe de précaution qui est la première valeur scientifique? Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des questions, mes collègues?

**LE COMMISSAIRE :**

En fait, je ne sais pas si c'est une question, mais c'est une surprise. Je vois bien toute la charge émotionnelle que vous traduisez en nous exprimant vos inquiétudes, mais j'essaye de voir un peu, avec toutes les observations auxquelles vous faites référence en termes de fréquence, de problèmes de santé liés à l'exposition chronique, et je me dis, est-ce qu'il y a là un problème entre ces observations-là et les résultats auxquels arrive l'Institut national de santé publique?

Comment se fait-il, s'il y avait des choses si évidentes, si apparentes, le rapport de l'Institut national n'a pas d'opposition très ferme sur certains aspects qui, selon toute évidence, pour vous, ressortent avec clarté?

**M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :**

Je pense que c'est toujours ce que j'appellerais, moi « Dis-moi qui te paye, je te dirai comment tu juges » entre guillemets, là. Une forme un peu imagée, mais surtout parce que finalement, il y a un contrôle très, très, très effectif actuellement au niveau de tous les pays, au niveau de tous les organismes, dès qu'on se propose de faire des études sur les effets de la radioactivité. Les effets de la radioactivité incluant donc l'uranium en partant, à la base, mais évidemment, le nucléaire par la suite. Tout est contrôlé. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est la réalité, c'est l'AEIA qui a le dernier mot, c'est elle qui impose les normes.

La CCSN agit en fonction du cadre de l'AEIA et non pas dans son autonomie, contrairement à ce qu'on pourrait penser. Et ça, c'est un grave problème, qui fait que des études qui ont été sorties par exemple après Tchernobyl ont été balayées du revers de la main. Il y a plein de chercheurs qui ont fait des études après Tchernobyl puis on les tasse parce que ça ne satisfait pas l'AEIA.

Il y a une vigile à Genève qui est là depuis ce temps-là, tous les jours, pour demander qu'enfin on libéralise la connaissance, que l'AEIA arrête de contrôler l'ensemble des connaissances.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Au tout début, vous avez parlé de magouille financière dans cette industrie. À quoi référez-vous? À quel phénomène précis référez-vous?

**M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :**

Bien, parce qu'il n'y a pas d'investissement dans ces mines-là sans avoir des subventions publiques, et actuellement les subventions publiques sont d'un tel niveau et tellement hautes que si vous n'avez pas l'appui d'un pouvoir par en arrière, vous n'aurez pas de subvention.

Et puis, il y a le jeu militaire qui dépend directement de la filière uranifère. Donc, on est sujet à toutes ces tractations de coulisses par en arrière, qui sont des lobbys politiques. Et ça, on ne peut pas y échapper. Dès qu'on parle d'uranium, forcément, on met le doigt dans un engrenage politique.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que l'utilisation militaire a un rôle à jouer là-dedans?

**M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :**

Écoutez, la première utilisation souvent faite de l'uranium, contrairement à ce qu'on pense, ce sont les sous-marins nucléaires, les nouveaux micromoteurs à énergie nucléaire. Là, on a envoyé sur mars une sonde. C'est un moteur nucléaire qu'il y a dedans. Vous voyez? Alors, ça vous explique un peu pourquoi on a besoin d'uranium.

**LE PRÉSIDENT :**

Pas de questions? Non? On vous remercie.

**M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :**

Merci.

---

**ROGER MICHEL**

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Roger Michel, s'il vous plaît.

**M. ROGER MICHEL :**

Mon nom c'est Roger Michel, je suis membre de Malio. Ça fait longtemps que je travaille pour l'uranium. Même, je ne veux pas qu'on fait ça, l'uranium, pour mon peuple. Pour les enfants de ma communauté, les jeunes. Nous autres, on ne veut pas ça, faire détruire le territoire. Même, j'ai été même à Québec au Parlement, j'ai été au Parlement du Québec, j'ai fait une rencontre avec... j'ai vu des gens de Natashquan, ils ont dit : « Non, la mine! Non l'uranium! » ont dit les gens de Natashquan.

Et déjà, en 2009, j'ai fait la marche contre l'uranium aussi. Moi, je ne veux pas qu'on fasse ça. Moi, j'ai été même... les gens de Mistassini, j'ai été là-bas, une marche pour l'uranium. C'est ça, je pense, les gens de Mistassini, j'ai été là-bas moi aussi. Même, j'ai fait la marche, puis on a fait la marche à Sept-Îles en 2009, puis j'ai été à lac Kachiwiss puis il y avait un tipi; les gens, ils m'ont dit, ils étaient contents, j'ai frappé un tambour. C'est ça, ma force, moi, mon tambour.

Même, j'aime ça. Je ne veux pas qu'on fasse ça. C'est vraiment dangereux pour... les enfants, ils vont être malformés, les enfants. J'ai déjà vu ça, un enfant malformé, puis même, j'ai entendu, j'ai vu tantôt aux nouvelles, beaucoup de choses qui arrivent sur la planète. Même, j'ai entendu partout l'uranium, puis partout. À Saskatchewan, tout ça, j'ai entendu le monde. Même, ça fait longtemps, je suis membre de... ça fait longtemps. Je fais tout le temps la marche pour mes amis, tout le temps avec Marc Fafard. Puis je pensais tout le temps...

Je travaille, je suis membre du conseil d'administration au Centre d'amitié autochtone. Même, le monde, il me connaît déjà, puis ça, je veux dire, je veux pas qu'on fait ça. C'est vraiment dangereux pour l'eau contaminée, vraiment dangereux pour les petits enfants puis des jeunes de Sept-Îles, des gens, des jeunes. Même j'ai un Facebook, même. Tout le monde, il m'encourage. Il y a du monde qui m'envoie des courriels. Je ne veux pas qu'on fait ça, qu'on brise mon territoire puis la planète.

Même, je vois tout le temps le monde à la télé puis j'ai entendu parler le président des États-Unis, Obama. J'ai un Facebook avec Obama dans mon Facebook, président des États-Unis. Il y a du monde qui m'envoie des courriels. Puis je vous remercie. Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci de votre témoignage, Monsieur.

**UN CITOYEN :**

Juste pour compléter. Me permettez-vous de faire une petite intervention concernant les Innus. Je veux parler du domaine, du domaine Shipu...

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, il faudrait que vous vous nommiez pour les fins de la sténographie. Et je pense que ça serait mieux qu'on procède dans l'ordre et que vous interveniez tout à l'heure, à la fin, pour respecter l'ordre. C'est parce que chaque intervenant, on les fait dans l'ordre. Vous avez juste à vous inscrire et puis on achève, vous pourrez vous réinscrire. D'accord? Merci.

Je voudrais d'abord remercier monsieur Roger Michel pour son témoignage. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

Et j'appellerais maintenant, monsieur Michael Morin.

---

**MICHAEL MORIN**

**M. MICHAEL MORIN :**

Alors, bonsoir aux gens de la commission.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

**M. MICHAEL MORIN :**

Moi, je travaille ici à Sept-Îles pour une firme d'ingénierie. La principale question qui me revient toujours en tête quand on parle donc de tout ce qui peut s'appeler uranium, que ce soit l'exploration, l'exploitation, c'est la problématique des déchets qui sont radioactifs. Que ce soit les résidus miniers ou même, on en a parlé tantôt, même si ce n'est pas dans le mandat de la présente commission, il reste que la problématique est là : on fait quoi avec ces déchets-là?

Jusqu'à maintenant, il y a très peu de solutions qui sont viables. Soit qu'on les enterre un peu plus loin ou qu'on...

**LE PRÉSIDENT :**

Vous permettez que je vous dise une chose? Les déchets miniers des mines, oui, c'est dans notre mandat. C'est les résidus des centrales nucléaires, une fois que c'est utilisé, ça, ce n'est pas notre mandat. Mais les déchets miniers, oui, c'est notre mandat.

**M. MICHAEL MORIN :**

Mais c'est justement de ce côté-là que je veux nuancer mon intervention. Actuellement, un peu partout au Québec, on a des centaines et des centaines de sites miniers qui n'ont pas nécessairement de contamination radioactive, mais dont on ne sait pas vraiment quoi faire. Et le pourcentage de minerai qui est extrait versus la quantité de résidus que ça génère, c'est complètement effarant.

En tout cas, jusqu'à maintenant, la problématique qu'on voit beaucoup c'est les sites orphelins, c'est-à-dire que les compagnies minières commencent à exploiter les gisements et après ça, elles font faillite, puis après ça on est pris. On a plusieurs sites, on a plusieurs centaines de sites avec lesquels on est carrément pris, au Québec, parce que là, on va devoir procéder aux travaux de décontamination. N'ayant plus l'apport monétaire, la ressource en elle-même. Parce que les entreprises, elles, sont parties dans la brume.

Alors, j'abonde un petit peu dans le même sens que monsieur Gélinau. Ils vont faire quoi avec ces tonnes et ces tonnes de résidus là? Et les effluents vont se rendre, finalement directement sur nous. Donc, je trouve ça très, très dangereux qu'on nous fasse passer comme message que ce n'est pas dangereux, que tout est beau, tout est pour notre bien.

Je pense que c'est des messages qu'ils ont passés aussi à Tchernobyl avant de couper les systèmes de sécurité pour sauver des coûts. Puis avec les résultats qu'on a connus par après. Ou Fukushima aussi, c'était à cause de la rupture de systèmes de sécurité à la suite du tsunami qu'il y a eu la catastrophe qu'on connaît aujourd'hui.

Donc, cette problématique-là de la sécurité sur les sites est vraiment primordiale. Donc, avant de seulement penser à faire des études pour exploiter cette ressource-là davantage, selon moi, l'exploitation de l'uranium n'est absolument pas viable. On ne parle pas de développement durable, mais bien d'un désastre durable au niveau des déchets radioactifs. Parce qu'on n'est pas capable de rien faire avec. Jusqu'à maintenant, en tout cas, il n'y a pas, moi je n'ai pas entendu parler de solutions viables, être capables de dire : on est capables de diminuer juste la durée de vie de ces déchets radioactifs là.

Donc, ce que je souhaite c'est que la commission se penche aussi, principalement, sur qu'est-ce qu'on peut faire pour ça, avant de dire : est-ce qu'on peut permettre une exploitation de ça. Une exploitation sur laquelle on ne peut absolument pas avoir le contrôle, faute de ressources comme le disaient plusieurs intervenants jusqu'à maintenant.

**LA COMMISSAIRE :**

Vous avez mentionné l'existence de nombreux sites orphelins sur le territoire québécois pour d'autres types de mines. La *Loi des mines* a récemment changé concernant, par exemple, les fonds de restauration, les fonds de fermeture, et cetera, et cetera. Est-ce que vous vous êtes déjà penché sur cette nouvelle loi et sur la manière qu'elle pourrait être appliquée pour donner les moyens de garantir le suivi à très long terme, la restauration d'abord, et cetera?

**M. MICHAEL MORIN :**

En fait, ce que je reproche un petit peu à cette histoire-là, c'est qu'on paye vraiment pour les pots cassés. Là, maintenant, les nouvelles exploitations sont un peu chargées, ne peuvent mettre des fonds en prévision pour ça. Puis là, toutes compagnies crient au scandale en disant : « On demande des redevances, puis on demande trop redevances. » Moi, je pense que ce n'est pas le cas. Les redevances, le système de redevances est absolument nécessaire.

Je suis d'accord peut-être que d'y aller d'un pourcentage de vingt-cinq (25 %), vingt-huit pour cent (28 %) c'est peut-être fort, mais c'est quelque chose de nécessaire. Étant donné l'ampleur des dégâts qu'on a à gérer pour les générations à venir, il va falloir que quelqu'un paye pour ça, puis ce n'est pas vrai que c'est juste de prendre des fonds publics qui vont servir à ça. Il faut que les entreprises qui exploitent soient forcées d'être conscientes de ça.

**LA COMMISSAIRE :**

En fait, la sous-question c'est : dans votre réflexion, j'imagine que vous allez peut-être avoir envie de nous soumettre un mémoire ou éventuellement une réflexion plus poussée, mais cet aspect-là du financement de la restauration puis de la fermeture puis de la postfermeture puis du suivi, est-ce que vous pensez que c'est une avenue qui peut mathématiquement être calculable, dire – parce qu'elles sont obligées, les compagnies, de déposer dans les trois premières années, l'ensemble de la restauration. Ça, c'est la nouvelle loi. Mais il y a des amendements qui pourraient être faits pour aller plus loin, pour les mines d'uranium.

Est-ce que c'est une avenue que vous trouvez intéressante?

**M. MICHAEL MORIN :**

Je vous dirais plus ou moins. J'ai vu d'autres options, même au Québec, et d'autres tentatives qui ont été essayées. Bon, l'exemple qui me vient en tête c'est une mine à Chapais, si je ne me trompe pas ou dans ce secteur-là. En fait, donc les opérateurs de la mine ont « revégété » progressivement le site et ont utilisé aussi des résidus d'une centrale de cogénération pour fertiliser le site. Donc, ils ont été capables de refertiliser et de « revégéter » plus rapidement un site.

C'est un projet qui a été fait, qui a été beaucoup financé par, je pense, la centrale en elle-même et qui a quand même été porteur de succès. Je pense qu'il y a des solutions, des opportunités intéressantes de ce côté-là.

C'est sûr, là, je n'ai pas encore la solution au niveau radioactivité. Mais par contre, il doit sûrement avoir des manières de faire pour dire qu'on est capable de la freiner, cette radioactivité-là, et de faire en sorte qu'on ne contamine pas tout le reste. Au moins, on va être capable de le traiter.

**LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais savoir quelle est votre solution, vous, pour les sites orphelins? Parce que les redevances, ça, c'est l'achat – vous parlez d'une compagnie privée – d'une ressource naturelle qui est épuisable, parce que les mines, ça se ne renouvelle pas, on s'entend là-dessus?

**M. MICHAEL MORIN :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Bon. Alors, si vous voulez le matériel, ça coûte tant. Ça, c'est la redevance. Vous, vous voulez qu'on prenne la redevance pour éponger les dégâts ou si c'est un autre montant que l'achat...

**M. MICHAEL MORIN :**

Je pense que la redevance pourrait servir à éponger les dégâts, mais que ça doit se faire vraiment progressivement, au fur et à mesure que le site avance, et non pas attendre que le site soit fermé avant de commencer les travaux de restauration. Je pense que le travail de restauration devrait se faire progressivement et non pas à la fin.

De ce point de vue là, donc on peut, selon moi, caractériser beaucoup plus facilement les résidus, puis on en traite une moins grande quantité à la fois.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez examiné les récentes méthodes de confinement des déchets, vu que vous travaillez pour une firme d'ingénierie?

**M. MICHAEL MORIN :**

De quels déchets vous parlez?

**LE PRÉSIDENT :**

Des déchets miniers radioactifs. Enfin, ailleurs au Canada, on utilise des méthodes de plus en plus évoluées, semble-t-il. Avez-vous regardé ce que c'est, et vous êtes dans le domaine de l'ingénierie, quelle est votre opinion là-dessus?

**M. MICHAEL MORIN :**

Personnellement, je n'ai pas poussé le sujet super fort.



**LE PRÉSIDENT :**

Non?

**M. MICHAEL MORIN :**

Mais mon opinion c'est vraiment qu'on soit capable de faire quelque chose avec ça, de vraiment plancher sur l'utilisation de ça et non pas juste la problématique de comment on va le stocker. Parce que présentement, ça reste le sujet du jour. On va stocker ça pour dire : on va trouver une solution dans vingt (20) ans. Qu'est-ce qu'on va faire avec? Mais il y a très peu de démarches qui sont entreprises pour ce qui est de trouver une vraie solution viable économiquement à l'utilisation des déchets radioactifs ou des déchets miniers radioactifs.

**LE PRÉSIDENT :**

Joseph, vous avez une question?

**LE COMMISSAIRE :**

Vous avez dit, de façon assez claire, que pour vous, une mine d'uranium ne souscrit pas au développement durable ou ne s'inscrit pas dans une optique de développement durable.

**M. MICHAEL MORIN :**

Exactement.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bien ça. Est-ce que c'est à cause de la gestion des résidus ou bien, par extension, toute mine, aucune mine, que ça soit uranium ou pas, ne souscrit au développement durable?

**M. MICHAEL MORIN :**

Vous amenez quand même une problématique intéressante parce que... bon, je donne un autre exemple. Je trouve ça vraiment aberrant qu'au Québec on ne soit pas capable d'avoir une entreprise de recyclage de métaux, par exemple qui recyclerait plusieurs types de métaux différents. Juste à titre arithmétique, pour une mine de fer, disons une mine de fer, on trouve des teneurs à trente (30 %) ou quarante pour cent (40 %) dans le sol quand on a pogné le jack pot. Et ces mines-là, en éliminant pratiquement soixante pour cent (60 %) de ce qui est récolté entre guillemets, parviennent à être quand même rentables.

Alors, j'avais déjà amené un mémoire dans une audience publique précédente, par exemple si on concentre tous les métaux au même endroit, bien là, on va pouvoir récupérer peut-être, je ne sais pas, vingt-cinq (25 %) ou trente pour cent (30 %) de fer, trente (30 %), quarante pour cent (40 %) de cuivre, dix (10 %), quinze pour cent (15 %) d'aluminium, tout ça dans le même bassin.

Donc, j'ai de la misère à m'imaginer qu'on ne soit pas encore capable d'amener une solution qui soit rentable d'un point de vue financier à ce genre de problème là. Donc, qu'on soit tout le temps porté à aller creuser plus loin pour obtenir cette rentabilité-là alors que les ressources continuent à s'entasser soit dans les sites d'enfouissement, soit dans les nombreuses déchèteries qu'il y a un peu partout sur la planète.

Donc, oui, effectivement, la perspective de développement durable est absente dans l'industrie minière. Selon ma perception de la chose, la perspective est absente.

**LE PRÉSIDENT :**

J'ajouterais une nuance. Est-ce que le fait que les ressources minérales sont en quantité déterminée, finie, est-ce qu'on peut parler de développement durable d'une industrie où les ressources ne se renouvellent pas?

**M. MICHAEL MORIN :**

Effectivement, les ressources ne se renouvellent pas.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il ne faudrait pas à ce moment-là avoir une autre politique, être plus parcimonieux? Enfin, je ne sais pas. Comment vous voyez ça, vous, ce développement-là en termes de durabilité?

**M. MICHAEL MORIN :**

Bien, de favoriser donc les entreprises, qu'elles puissent réutiliser les ressources qui existent déjà, et pas juste aller tout le temps en chercher des nouvelles. Parce qu'il y a des ressources qui existent et qui doivent être exploitées. Et puis ce qui est les déchèteries, aujourd'hui, les différents déchets des métaux lourds, ça peut devenir une ressource intéressante. C'est une possibilité à exploiter de ce côté-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, on vous remercie, pas d'autres questions.

**M. MICHAEL MORIN :**

Bonne soirée!

**LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée, merci.

---

**MARC FAFARD**

**LE PRÉSIDENT :**

J'appellerais monsieur Marc Fafard. Bonsoir, Monsieur Fafard.

**M. MARC FAFARD :**

Bonsoir, Messieurs, Madame. Monsieur Zayed rebonjour, Madame Goyer aussi. Monsieur Louis-Gilles Francoeur, enchanté de vous voir pour une première fois. Je vous ai écrit souvent ou envoyé des communiqués, souvent, vous étiez sur notre liste de média pendant plusieurs années.

Donc, Marc Fafard, citoyen de Moisie, CRIIRAD s de Sept-Îles sans uranium. Je pourrais aller avec diplômé en génie mécanique de l'Université d'Ottawa en 1990. Président du conseil d'administration de l'organisme de bassins versants Duplessis. Un représentant sur le Steering Committee ou Conseil d'administration pour le Nord ou représentant du Nord-Est du Canada sur le Western Mining Action Network qui est un regroupement, un réseau de scientifiques et de groupes qui regroupe toute l'Amérique du Nord sur les enjeux miniers, positifs ou négatifs, dans différentes communautés. Membre aussi du Comité de la santé publique sur la Côte-Nord et les enjeux des mines d'uranium, puis bénévole extrême qui a tout écouté les séances que vous avez faites depuis le début du dossier, au début du mois de mai sur la filière uranifère. Donc, je suis au fait de toutes les questions, tous les commentaires, toutes les réponses.

J'aimerais beaucoup répondre à toutes les questions que vous avez posées ou plusieurs, mais je vais commencer par faire, ce soir, la... je vais présenter demain aussi puisqu'il n'y a pas beaucoup de monde, puis j'aimerais dire aussi qu'il n'y a pas beaucoup de monde, une des

raisons, probablement, c'est parce que Sept-Îles sans uranium n'a pas fait de coup d'éclat, ne s'est pas occupée d'aviser la population que vous étiez ici. On n'a pas travaillé le dossier, comme on pourrait dire, quand on pense au film *Uranium PQ*, au niveau de la stratégie.

Bien, depuis le début du BAPE générique, pour nous, un des objectifs c'était d'avoir le BAPE générique. Donc, on considère qu'on n'a pas à faire la promotion de l'implication citoyenne dans le BAPE générique, parce que le seul fait que vous tenez ce BAPE-là, ou que le ministre du gouvernement passé vous ait donné ce mandat-là, pour nous confirme toutes les préoccupations des gens de la Côte-Nord. Puis je pense que je représente la grande, grande, grande majorité des gens de la Côte-Nord, un peu comme chez les Cris.

Ces gens-là sont prêts du territoire, habitent le territoire, mangent le territoire, jouent le territoire, aiment le territoire. Ils sont complètement contre les mines d'uranium, sauf quelques contracteurs, quelques élus, quelques gens intéressés au développement puriste économique.

Donc, aujourd'hui, je ferai l'historique du niveau social de Sept-Îles sans uranium, puis demain je m'attarderai aux aspects scientifiques qu'on a mis de l'avant, qu'on veut mettre de l'avant.

Donc, en 2008, Sept-Îles sans uranium vient au monde suite à une nouvelle au mois de mai, à peu près au même temps où on se trouve, début juin, de Radio-Canada, qui annonçait qu'il y avait une campagne d'exploration, que la compagnie Terra Venture faisait sa deuxième ou troisième année d'exploration sur le site du lac Kachiwiss, à Radio-Canada.

Donc, dès ce moment-là, j'ai appelé le maire, j'ai appelé le ministère des Ressources naturelles, j'ai appelé le MDDEFP, j'ai appelé presque la Commission de la sûreté nucléaire, mais c'était une couple de jours plus tard, pour ensuite rappeler le maire. Puis personne ne semblait être concerné, vraiment, du tout. Donc, pourquoi Sept-Îles sans uranium? Justement parce que tout le monde semblait ne pas vouloir entendre le mot « uranium », le dire, l'imaginer puis penser que s'il y avait quelque chose là de particulier.

Donc, c'est le pourquoi que Sept-Îles sans uranium est venu au monde. C'est justement pour se faire entendre.

Donc, la ville, la MRC, la CRÉ et la Santé publique, le gouvernement par l'entremise du ministre Simard, qui était ministre délégué aux mines à ce moment-là, sous le gouvernement de monsieur Charest, qui était aussi le ministère responsable de la Côte-Nord, tous étaient peu concernés, puis étaient même presque promines. Dès les premières interventions médiatiques de Sept-Îles sans uranium, on a vu tout de suite la CRÉ sortir, la Ville sortir et la Santé publique sortir pour dire qu'il n'y avait rien de dangereux là.

Donc, on s'est dit : comment les rejoindre? Comment suivre les activités d'exploration? Les autochtones là-dedans. Qui sont-ils cette industrie-là? Qu'est-ce que c'est cette industrie-là du nucléaire ou de l'uranium? C'est quoi la *Loi sur les mines*? D'où vient l'argent qui finance cette activité-là?

Parce qu'on s'en est aperçu rapidement, qu'en 2009, il y avait beaucoup, beaucoup d'explorations – je ne passerai pas dans le boom du prix de l'uranium, mais il était à cent quarante piastres (140 \$) la livre en 2009, puis maintenant je pense qu'il est un petit peu en dessous de vingt-neuf dollars (29 \$). Donc, ça a amené beaucoup d'activités d'exploration, puis le gouvernement, on peut facilement suivre la portion d'exploration pour le cuivre, pour le fer, pour le nickel, ils sont un peu séparés par type de minerai, donc on pouvait voir qu'il y avait beaucoup, beaucoup d'explorations.

Donc, d'où vient l'argent qui finance ces activités-là? Des fonds particuliers, exemple, la SIDEX, fonds de solidarité de la FTQ, entre autres, les subventions du gouvernement, des investisseurs puis le TSX400.

Donc, que pouvons-nous faire? À ce moment-là, nous sommes déjà plus de mille (1 000) personnes concernées à Sept-Îles. On n'est même pas rendu à l'automne 2008, puis on a encore vraiment pas fait grand-chose, mais on a vraiment beaucoup de gens à Sept-Îles qui semblent être concernés.

La première campagne d'appui a eu lieu dans le temps de Noël – ça a toujours été un temps de prédilection, le temps de Noël pour Sept-Îles sans uranium – a ramassé « Faites-vous un cadeau, donnez votre appui à Sept-Îles sans uranium » au-delà de cinq mille (5 000) signatures dans la première campagne Noël 2008-2009. Je vous rappellerai que c'est au tout début puis ça fait déjà six ans, les gens en ont entendu beaucoup parler, mais à ce moment-là ce n'était pas très connu, mais tout de même, beaucoup de gens étaient là.

En 2009, nous déposerons à l'Assemblée nationale une pétition d'à peu près quinze mille (15 000) noms de façon officielle, quatorze mille quelques cents sur une ville d'environ trente mille (30 000). Là, on parle de plus de la moitié de la population en nombre technique, mais ça regroupait des gens d'un peu partout sur la Côte-Nord.

C'est une des grosses pétitions qui ont été déposées, comme le dossier de l'uranium, on peut le voir maintenant, c'est un très gros dossier. Puis je dirais même, j'irais même plus loin, que c'est un peu le dossier qui a donné naissance au dossier des gaz de schiste. C'est le dossier qui a donné naissance au concept de *free mining*, de l'exploration n'importe où, n'importe quand sans aviser personne. C'est ce qui a amené au Québec le concept du claim. C'est ce qui a amené au Québec le concept de l'accessibilité sociale. C'est ce qui a fait ressortir le concept du claim.

Donc, quinze mille (15 000) personnes sur la pétition qui demandent un moratoire permanent à Sept-Îles et partout ailleurs au Québec.

Pendant ces deux années, l'industrie nous aide en disant des choses plutôt ridicules, en offensant même des gens. Des sorties de toutes sortes dans les lettres ouvertes, dans les médias de différents groupes. Ils étaient très mal habiles au début, les deux premières années. L'industrie n'avait jamais vraiment, je pense, fait affaire à une résistance structurée, organisée citoyenne. Ils ont quand même appris assez rapidement.

Pendant plus de quatre ans, nous avons dû agir de toutes sortes de manœuvres pour attirer l'attention des médias et des élus. Coups d'éclat, sur coups d'éclat. Nous avons simplement fait en sorte d'informer. Je dis toujours que les vingt-cinq mille (25 000) copies du Nord-Est puis du Nord-Côtier qui sont distribuées partout sur la Côte-Nord, ça fait cinquante mille (50 000) copies par semaine, j'appelle ça notre – vous êtes tous allés à la messe – c'est comme le petit journal qu'on reçoit à l'église. C'est à peu près la même chose.

Donc, pour nous, on l'a utilisé beaucoup. On n'avait pas les moyens de s'acheter de la publicité un peu comme la Santé publique l'a fait, comme l'industrie l'a fait, mais on a travaillé avec des lettres ouvertes et avec des pages 2 et pages 3. Donc, des nouvelles. Donc, on devait fabriquer, créer, organiser des nouvelles pour avoir l'attention des médias, pour qu'on puisse parler d'uranium, autrement que par la bouche des gens de scissures, donc par la bouche du grand diffuseur, du grand haut-parleur qui s'appelle « les médias ».

Notre enjeu a toujours été de passer de local, régional vers le national, vers le Québec, même vers le Canada au complet.

On s'est toujours servi des médias pour s'adresser aux différents élus, aux différents organismes ou associations prominières, pro-uranium, aux syndicats, au gouvernement puis toute autre instance qui n'avait pas d'oreille pour nous, autrement que de cette façon-là. Parce que Dieu sait qu'on en a écrit, puis je pourrais vous dire qu'on a fait beaucoup de plaintes. C'est un des outils qu'on a trouvé qui fonctionnait le mieux, utiliser les lois existantes. Un peu comme mettre le bâton dans la roue du bicycle, surtout la roue d'en avant. Quand tu mets une plainte dans une loi qui existe puis que tu pognes le gouvernement les culottes baissées ou l'industrie les culottes baissées, bien, tout le monde tend à réagir assez rapidement.

Donc, tous ces coups d'éclat là ont fait en sorte d'informer les gens. C'était la première mission de Sept-Îles sans uranium. On a commencé avec Sept-Îles sans uranium, une campagne en 2008 pour 2009 qui s'appelait « Sept-Îles sans uranium 2009 ». Ensuite, on s'est tourné vers la Côte-Nord sans uranium en 2010 et en 2011, puis en 2012-2013 on est allé vers Québec sans uranium. Québec sans uranium, le résultat de ça c'est la commission où on est ce soir.

Donc, on a avisé, on a informé les gens de plusieurs régions du Québec. Toutes les Premières Nations du Québec, toutes les municipalités du Québec, puis il y en a plus de quatre cents (400) qui ont répondu par résolution. À plusieurs reprises on en a envoyé des lettres à tous les conseils municipaux puis à tous les conseils de bande de l'ensemble de la province.

Et nous avons partagé notre recette avec des groupes de différentes régions. Parce que sur la Côte-Nord ou même à Sept-Îles, on a vu qu'on a viré la compagnie de bord, ils ont fini par abandonner. Ensuite, on est allé vers l'ensemble de la Minganie. Le gouvernement nous avait dit, le ministre Simard à ce moment-là nous avait dit : « À Sept-Îles, ils ont une résolution. Ils se sont exprimés par une résolution du conseil municipal. Les gens de Sept-Îles n'en veulent pas. Ils n'en auront pas. »

Donc, on l'a pris au mot puis on a dit : « O.K., pour une région maintenant qu'est-ce qu'on fait ou pour une MRC? » On a dit : bien, on va aller chercher des résolutions de toutes les municipalités de la MRC. C'est ce qu'on a fait en Minganie, puis c'est ce que les municipalités de la Minganie ont fait elles-mêmes, à la demande des différents citoyens. Parce que de l'extérieur, vous connaissez les chicanes de clochers puis les attitudes de différentes petites villes. Tu ne viens pas de l'extérieur dire quoi faire aux gens d'une autre municipalité près de chez vous ou loin de chez vous.

Donc, les municipalités ont fait ça elles-mêmes. Donc, on a pu se tourner de bord vers le gouvernement puis dire : « O.K., qu'est-ce que vous faites avec la région de la Minganie, maintenant qu'on a les huit municipalités et la MRC qui disent non et qui demandent un moratoire à leur tour? » Donc, c'était une autre façon de relancer le discours du gouvernement ou une action directe dans ses pattes, un peu comme utiliser une loi, si on veut.

Donc, on a partagé notre recette qui a été utilisée ailleurs en région avec d'autres groupes qui ressemblaient à Sept-Îles sans uranium.

Nous avons ici développé plusieurs expertises pendant six ans de travail assez ardu, de beaucoup de bénévoles avec une équipe assez majeure formée de beaucoup de compétences, de spécialistes dans différents domaines, que ça soit de la science au marketing à la communication. On a développé des expertises comme la mobilisation citoyenne, l'attention médiatique, la connaissance des enjeux de l'uranium sur la terre, mais plus précisément en Amérique du Nord ou plus en Amérique du Nord, des compétences aussi ou de l'expertise sur l'acceptabilité sociale.

C'était, tout au long de ce dossier-là, notre seule arme, l'acceptabilité sociale; la position citoyenne. On a toujours dit : « On ne décidera pas pour vous, on va demander aux citoyens de prendre une décision eux-mêmes. Est-ce que vous voulez que le Québec devienne un producteur d'uranium, oui ou non, chacun de vous comme citoyen? »

Donc, c'est devenu, par la force des choses, l'acceptabilité sociale ou le « social licensing » dont on entend beaucoup parler maintenant, mais avant ce moment-là, ce n'était pas un enjeu, les citoyens, dans ce type de décision là.

À notre façon, nous avons rejoint, négocié, plutôt, avec plusieurs gouvernements afin de modifier *la Loi sur les mines* qui permettrait des clauses particulières pour l'acceptabilité sociale, pour les municipalités, pour les citoyens et qui ne permettrait pas l'exploitation de l'uranium au Québec. Notre premier objectif ce n'était pas un moratoire, c'était de soustraire le Québec en entier du potentiel minier uranifère. Comme on pourra en revenir un peu plus loin au niveau intramunicipal, intra-urbain municipal puis régional en ce qui concerne soustraire des territoires d'un potentiel minier pour l'ensemble du potentiel minier ou des minerais ou pour un minerai en particulier. Donc, ça a été une des demandes de SISUR depuis le début.

Aujourd'hui, nous sommes heureux d'être là. Comme pour les Cris, je peux vous dire que la presque totalité des Nord-Côtiers sont contre. Parce que le territoire, parce que la pêche, parce que la chasse, parce que l'eau, parce que le vent, parce que la radioactivité, parce que sa toxicité chimique et radioactive.

Mais je sais bien que si ce BAPE générique est causé, est un peu comme un coin qui tient la porte entrouverte à l'industrie. Le gouvernement, les précédents gouvernements, parce qu'il y en a deux – on a fait affaire avec trois différents gouvernements Libéral de monsieur Charest puis ensuite celui de madame ou du PQ, puis ces gens-là auraient eu la chance puis tout le « leverage » ou l'appui citoyen, l'appui régional pour carrément dire : On modifie, en modifiant la *Loi sur les mines*, on bannit ou ne permet pas l'exploitation de minerais radioactifs de l'uranium ou on aurait pu le nommer de plusieurs façons, puis on aurait pu aussi venir baliser les résidus radioactifs d'autres minerais qui ne sont pas l'uranium. C'est quelque chose qui manque à la loi présentement.

Puis je pense que les différents gouvernements en place, avec quatre cents (400) municipalités, cent pour cent (100 %) des autochtones puis une grande proportion de la population – qu'on regarde un sondage de mille (1 000) personnes sur trente mille (30 000) à Sept-Îles qui disait que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des gens et plus étaient pour un moratoire sur l'ensemble du Québec, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des gens étaient aussi pour un moratoire ou pour soustraire le potentiel de Sept-Îles du territoire minier, si on veut, du Québec, ou du potentiel minier du Québec.

Donc, tout gouvernement aurait pu dire à cette industrie-là : « C'est assez. Nous, on va du côté de la population puis on n'aura pas de problème, on est appuyé solidement. »



Donc, le gouvernement a plutôt choisi de garder la porte entrouverte en utilisant le BAPE, le pied dans la porte plutôt que de bannir, par une loi, la science et la voix de la science et de la vraie information qui se fera entendre.

J'ai confiance dans vous, qui êtes le BAPE. Pour nous, dans cet enjeu-là, vous êtes la commission. Je suis conscient que monsieur Zayed connaît les tenants et aboutissants un peu de la radioactivité pour avoir travaillé sur le dossier d'Oka. Je parlerais du rapport 167 plus tard, mais il y a quand même quelque chose de magique dans ce rapport-là, puis je pense que vous avez fait un grand pas qui n'a pas été entendu, mais il faudra l'entendre. Ça, ça va être un peu votre job d'avoir les oreilles plus ouvertes que les politiciens puis les œillères plus ouvertes pour être capable de voir l'ensemble du portrait puis ne pas avoir peur.

Depuis 1959, l'Organisation mondiale de la santé a, par résolution – ça a été un 13 mai, le jour de ma fête, pas en 59, mais plutôt en 67 ma fête –, décidé de ne pas étudier les effets de la radioactivité sur l'humain. Je ne sais pas si vous avez bien compris, mais ça répond à plusieurs questions que vous avez posées ce soir. Pourquoi entre autres l'INSPQ n'a pas pris en compte les études dont vous parlez, Monsieur Huguet ou dont vous parlez Monsieur un autre? Parce qu'il y a peu d'études ou pas d'études, puisque depuis 1959 l'Organisation mondiale de la santé a décidé, d'elle-même, à la demande de l'EIA, de ne jamais étudier les impacts de la radioactivité sur les humains.

Donc, c'est pour ça qu'il n'y a pas beaucoup d'études. C'est pour ça qu'on n'a pas étudié les gens qui vivent autour des mines. C'est pour ça que la Commission de la sûreté nucléaire n'a pas beaucoup d'information sur les populations. Il n'y en a pas d'information ou il y en a très, très peu.

Les études lors des années militaires, parce qu'on sait que le domaine de l'uranium c'est très militaire, des années 40 jusqu'à la fin des années 70, on pourrait presque dire que c'était une activité militaire et non une activité commerciale. Donc, jusqu'à ce moment-là, la fin des années 70 ou 75-76, il y avait un certain bâillon ou un certain contrôle sur l'information de cette industrie-là, puisque c'était militaire.

Depuis, les études sont majoritairement pro-industrie nucléaire civile. Ce que ça veut dire, c'est qu'ils ont été commandités, ils ont été commandés. Ils sont utilisés pour un peu permettre à cette industrie-là de voguer, si on veut, entre les caillles de roches – on est sur la Côte-Nord – les caillles de roche d'information qui auraient pu couler le bateau. C'est un peu ça, ce que ça a fait cette façon de baliser la quantité d'information, le type d'information puis surtout le propos de l'information. On n'a pas besoin de regarder bien, bien loin. Si on regarde au dossier de l'amiante, on a qu'à se pencher sur la chaire de recherche en amiante de l'Université McGill.

Comment on aurait pu penser qu'une industrie pouvait contrôler une université, une chaire de recherche à un point tel de falsifier des documents et des résultats d'études, aller jusqu'à changer des poumons de corps pour s'assurer que le pathologiste ne voie pas les impacts de l'amiante sur les poumons du travailleur?

Donc, quand on voit ça, puis quand on est conscient de ça, on est au Québec, on est au Canada puis ce n'est pas de la vieille information, on parle d'il n'y a même pas un an ou deux, on peut se permettre de croire que le lobby, que l'industrie du nucléaire est capable de contrôler jusqu'aux études. Je pense qu'on n'a pas besoin de se forcer pour imaginer la science-fiction. On est plutôt dans une fiction de science.

Donc, la tâche sera difficile, même pour le BAPE, d'arriver à des conclusions solides qui feront en sorte de clairement dire que les impacts négatifs sont majoritaires ou plus pesants dans la balance que les impacts positifs.

Puis je ferai un petit aparté sur la dernière de vos discussions que vous avez eues avec monsieur Morin concernant le fait de... est-ce que c'est durable les mines? Si on se limite à regarder au fait que c'est une ressource limitée, peut-être que dans la définition ce n'est pas tout à fait juste de ne regarder que ça. Quand on parle de quelque chose de durable, il faut inclure les aspects positifs et négatifs des trois différents enjeux : l'environnement, le social et puis le troisième, ou les seize (16) principes de développement durable, il faut regarder les positifs et les négatifs, et ensuite, on fait un résultat de l'équation. Puis si c'est majoritairement négatif, bien, ce n'est pas durable dans le sens de l'analyse, de la durabilité ou du développement durable de la filière.

On ne peut pas se permettre de regarder juste un point de vue, il faut voir si on peut parler de développement durable. Donc, est-ce que c'est durable l'uranium? Probablement pas, puis probablement que c'est parce que les impacts négatifs sont, que ce soit l'économique, l'environnemental ou le social, ils sont beaucoup plus négatifs que les positifs. Puis ceci est associé aussi au fait qu'il va falloir gérer de façon, au niveau éternel, puis c'est un nouveau concept dont je pourrais parler demain, les résidus.

Donc, tout ça pour vous dire que vous allez avoir une grosse tâche pour arriver à faire la part puis à écrire noir sur blanc, sans trop jouer avec les mots, pour en arriver à quelque chose de clair.

Donc, il faudra que l'acceptabilité citoyenne ou sociale, puis si on veut parler de l'ensemble du Québec, soit utilisée pour dire non à la suite du rapport du BAPE. Parce qu'on va encore avoir besoin de se positionner, les citoyens, puisque le BAPE ne sera peut-être pas si clair que ça, noir ou blanc, peut-être qu'il va y avoir un peu de gris dans le rapport du BAPE, donc on va encore

avoir la responsabilité sur les citoyens du Québec. Donc, c'est important de bien définir l'acceptabilité sociale pour qu'on puisse prendre cette décision-là.

Moi, je pense que la conscience sociale ou humaine, la conscience sociale ou humaine dont nous disposons comme peuple ou comme individu, fera le choix logique de laisser l'uranium dans la roche. De là l'importance d'avoir la possibilité de prendre une décision éclairée, éclairée de votre rapport, après ce processus-là.

Donc, je finirais en amenant quelques points qui sont des enjeux qui pourraient être étudiés ou regardés par la commission, des enjeux plutôt sociaux.

Donc, le poids de la science dans un processus décisionnel comme l'émission de permis, permis de mines ou permis de la Commission de la sûreté nucléaire, est-ce que la science, qui est hautement présente durant tous les processus, quel est son poids à la fin dans la prise de décision?

Deuxième point, l'acceptabilité sociale bien orientée, la définition que l'industrie utilise puis que le gouvernement, en tout cas que les précédents gouvernements ont voulu ou semblent vouloir utiliser, c'est un processus qui est en continu, que l'on travaille jusqu'à ce que l'enjeu soit accepté ou acceptable. Est-ce que c'est ça l'acceptabilité sociale? Est-ce que c'est un processus continu qu'on peut en remettre et en remettre et en remettre jusqu'à tant qu'on arrive à une fin positive puisque la négative n'est pas une option? Ça, c'est la définition qui est présentement utilisée par l'industrie et par le gouvernement.

Un autre point : l'acceptabilité sociale versus le développement durable. Est-ce qu'ils sont inclus? Est-ce que l'acceptabilité sociale est incluse dans le développement durable ou est-ce qu'on les met un versus l'autre?

Prochain point : les enjeux locaux radioactifs. Sur la Côte-Nord, par exemple, en Abitibi, à Mont-Laurier, à Kitigan Zibi, à Chelsea, à Chapais, vous avez vu comme moi qu'il y a des enjeux locaux de problèmes d'eau, de problèmes d'air, de problèmes de, appelons-les bruits de fonds ou de radioactivité naturelle d'uranium présente de façon naturelle. Donc ça, c'est un point.

Prochain point : la Commission de la sûreté nucléaire et le déni d'évidences. C'est un autre point. Les non-études ou les « nons-études », la documentation grise. Présentement avec la venue d'internet, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de documentation.

L'enfouissement, prochain point, l'enfouissement dans des anciennes mines à ciel ouvert.

C'était pour les points. Je vais vous présenter un peu ce que Sept-Îles sans uranium a toujours mis de l'avant comme information, puis par la suite, je vais revenir avec des ajouts pour quelques questions que vous avez déjà posées.

Si on regarde ici, puis c'est un document que le BAPE a déjà reçu, c'est un peu le mantra de SISUR, c'est d'informer les gens. Sept-Îles sans uranium s'est fait reprocher un million de choses. Parce que nous, il, SISUR, était efficace, a obtenu des gains, a rencontré les objectifs, a dérangé l'industrie. Mais ce que Sept-Îles sans uranium a surtout fait, c'est il a sensibilisé les gens à proximité, les gens plus loin puis l'ensemble du Québec à de l'information. Comment est-ce qu'il a fait ça, Sept-Îles sans uranium? Bien, j'ai deux mille (2 000) pages d'information ici, blanches, grises et noires qui sont divisées en grands thèmes. Puis je ne passerai pas à travers les deux mille (2 000) pages, mais je vais vous en remettre une copie, c'est bien entendu.

Première section : les enjeux généraux qu'on peut retrouver sur internet. Les classiques.

Deuxième section : le radon, les normes, la réglementation, les positions de la Commission de la sûreté nucléaire, Santé Canada, de ci, de ça.

Troisième section : les mines d'uranium dans le monde. Donc, une tournée de la France, qui a fermé sa dernière mine en 2001-2002, qui a plusieurs sites non abandonnés puisque c'était AREVA, une société nationale, qui exploitait les mines, mais qui n'en exploite plus puis qui est pognée avec beaucoup de problèmes, puis qui a une grande expérience. Donc, les mines d'uranium dans le monde. On peut voir le Niger, on peut voir l'Australie, on peut voir les États-Unis.

Un dossier, une section complète sur l'Ontario. Au Canada on a Elliot Lake, Chalk River. L'Ontario a quand même une grande expertise, on a réhabilité le site, on l'a étudié, d'Elliot Lake, donc une grande section là-dessus.

Le nucléaire et le militaire. C'est une autre grande gang. Et j'ai mis une petite note là-dessus, Monsieur Zayed : Oka, rapport 167. Puis sur la première page : « Trente-sept (37) parties par million d'uranium dans de la roche naturelle intègre », monsieur Zayed nous a fait un ratio de trois qui était incroyablement simple. Lorsque vous retrouvez trente-sept (37) parties par million d'uranium dans de la roche naturelle, on peut dire que si on va du côté du règlement des matières dangereuses du Québec, qu'en haut de ça, en haut de trente-sept (37) parties par million d'uranium, puisque les enfants sont stables et qu'on peut avoir des ratios connus inclus dans ce chiffre-là, trente-sept (37) parties par million d'uranium, que tout ce qui était plus haut que ça devenait un déchet dangereux, selon la formule où on retrouve la lettre R qui est le facteur 1, qui est un peu le point de bascule entre un déchet non dangereux ou dangereux.

Donc ça, c'était, en tout cas, le cadeau du ciel de monsieur Zayed. C'était plus qu'important parce que tout l'enjeu au Québec des carottes avec trois, quatre cents (3-400) cinq cents (500), six cents (600) parties par million, les carrières, les boues de forage, à ce moment-là sont tous bien décodées, analysées par l'industrie au mètre, par mètre, par mètre de milliers de pieds ou de mètres de carottes. On pouvait dire quelle portion était un déchet dangereux, quelle ne l'était pas, puis qu'est-ce qu'on fait au Québec avec des déchets dangereux qui restent dans le bois.

Donc ça, ça a ouvert une grande porte qui a été un peu fermée par le ministère des Ressources naturelles, puis à plusieurs occasions, mais en tout cas. C'était un gros morceau. Puis cette section-là est immense, pas le rapport numéro 67, mais toute cette portion de chapitre là.

Prochain chapitre la Côte-Nord et les claims. Votre carte est bien belle puis le rapport de DIVEX est super le fun quand il parle du nombre total de compagnies ou de projets d'exploration au Québec, mais je vous demanderais de juste prendre un de ces projets-là puis appeler au ministère des Ressources naturelles, faites une demande d'information pour voir qui travaille où, qui fait quoi, sans avoir le nom de la personne ou du groupe qui fait l'exploration. En tout cas, ce n'est pas facile d'arriver, sans avoir le nom de la compagnie qui fait de l'exploration. Le ministère des Ressources naturelles ne peut même pas vous dire qui fait quoi sur le territoire.

Donc, nous, on a avancé plusieurs chiffres, vingt-trois (23), vingt-huit (28). On a vu avec le Plan Nord, la carte que monsieur Gélineau a présentée, puis ensuite on voit avec DIVEX qui vient nous dire : il y a exactement : bang, tant. » C'est un chiffre, puis c'est une affirmation que personne au ministère des Ressources naturelles, ni du gouvernement Charest, voulait se vanter d'avoir autant de projets uranifères. C'était un peu tabou, ce mot-là.

Je pourrais même vous dire qu'on s'est battu avec notre premier ministre pour qu'il nomme le mot « uranium » en public, puis ça a pris plus de deux ans.

Prochaine section : Réglementation Québec, Canada, USA et autres. Puis là-dedans, il y en a peut-être un petit dernier qui vaut la peine d'être noté : « RD/GD370 Management of Uranium Mine Waste Rock and Mill Tailing » gouvernement du Canada. Il n'y a pas beaucoup de documentation du ministère concernant ça.

La dernière section, bien, c'était la revue de presse des deux premières années. On a arrêté de le faire par la suite, parce qu'on a des tonnes de copies.

Ensuite, je vais déposer tout ça à la commission pour que vous puissiez voir de vos propres yeux, peut-être que vous ne lirez pas tous. Oui, allez-y?

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que je pourrais vous demander si vous avez une copie numérisée de ces documents?

**M. MARC FAFARD :**

Bien entendu, je vais vous donner une version numérique.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, ce serait bien utile. Merci.

**M. MARC FAFARD :**

Effectivement. Donc, pour que vous puissiez voir de vos propres à quel point Sept-Îles sans uranium a désinformé, a enduit ou induit, enduit le Québec d'erreurs ou induit le Québec en erreur? Quand on entend l'industrie, quand on entend les associations de prospecteurs, quand on entend les associations de mineurs, quand on entend même la Commission de la sûreté nucléaire qui a déjà agi proactivement contre nous dans les médias, tu sais, on est un monstre marin. Mais finalement, vous venez de nous donner l'aquarium dont on avait besoin pour vivre. Puis on n'est pas un monstre, on est un gros saumon très sensible à la chimie de l'eau, comme à la chimie de l'air et à la chimie de la bouffe. Donc, ça, c'est pour Sept-Îles sans uranium.

Je vous remets aussi le film *Uranium PQ*. Vous en avez entendu parler par quelques personnes à Chibougamau la semaine dernière. Le film *Uranium PQ*, en passant, ce n'est pas nous qui l'avons fait. On a été approché par des réalisateurs d'expérience qui voulaient suivre la démarche de Sept-Îles sans uranium face à la compagnie de communication nationale. C'est un peu pour voir les stratégies des deux côtés.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ça, il va falloir qu'on se penche sur la question, quand vous déposez un document comme ça, il peut y avoir des droits d'auteurs.

**M. MARC FAFARD :**

C'est parfait. C'est l'auteur lui-même qui me l'a donné pour que je vous le donne. Puis il est public sur Tout.TV. C'est RDI qui est le propriétaire, c'est Radio-Canada qui l'a payé. Donc, il est public, il a été diffusé plusieurs fois déjà.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de la précision.

**M. MARC FAFARD :**

Donc, ça, ça a été vérifié puis cette copie-là est originale, les droits sont payés dessus. Vous avez le droit de vous en faire des copies pour les onze (11) commissaires ou les onze (11) personnes dont vous aimeriez le faire visionner.

Donc, pour revenir au film, ce n'est pas nous qui avons... on a été d'accord d'ouvrir les murs de l'organisme Sept-Îles sans uranium pour que l'équipe qui nous a suivis pendant deux ans, je dois le dire, on les a rencontrés au premier camp d'exploration à Québec. Je vous signalerai qu'on avait claimé deux claims en dessous, les claims du Cap Diamant à Québec, puis le deuxième claim, le premier c'était le Cap Diamant jusqu'en arrière du Concorde, puis le deuxième claim, c'était une bonne partie de la rue principale avec tous les bars, puis il y avait une portion de l'Assemblée nationale qui était sur nos claims.

**LE PRÉSIDENT :**

Les avez-vous perdus parce que vous n'avez pas fait de travaux?

**M. MARC FAFARD :**

Non, du tout. On a fait plus que les perdre. On a fait en sorte que toutes les zones urbaines ou urbanisées selon le schéma d'aménagement ou la *Loi de l'urbanisme* soient soustraites du potentiel minier du Québec par le gouvernement de monsieur Charest. Donc, plutôt que nous le vendre, parce qu'il était disponible, il venait d'être libéré, celui qui l'avait, puis on l'a acheté juste comme ça. Donc, on était les premiers en liste, ils devaient nous le vendre. Mais plutôt que de nous le vendre, ils ont fait en sorte de changer, de répondre à une de nos demandes originales, de soustraire du potentiel minier du Québec, toutes les zones urbanisées municipales.

Donc, non, on n'a pas été obligé de dépenser les sous pour le garder. On a protégé, on a soustrait, on a fait en sorte que toutes les villes du Québec ne soient plus claimables, qu'un Malartic ne puisse plus jamais arriver.

On a vu certaines tergiversations. Le gouvernement Charest à ce moment-là l'a tout de suite mis en fonction. C'est un article qui est entré dans le Projet de loi 79. C'est un des seuls articles qui a été mis en fonction immédiatement. Je crois que la *Loi sur l'urbanisme* n'a pas encore complètement organisé la réglementation pour que ça soit efficace, mais si on prend, par exemple

on va voir sur la ville de Sept-Îles puis on regarde quelle portion de la ville de Sept-Îles qui est claimable, bien, on peut voir que toute la zone urbanisée a été enlevée et c'est la même chose pour l'ensemble des villes du Québec qui avaient ça, cette délimitation-là ou cette nomenclature-là dans leur schéma d'aménagement.

Mais il faut aussi dire qu'il y a quarante pour cent (40 %) des municipalités du Québec qui n'ont même pas de schéma d'aménagement. Donc, il n'y avait pas de zones urbanisées ou non urbanisées.

Donc, pour le film *Uranium PQ*, c'est ça. Ensuite, je vais déposer l'émission d'Enquête. Enquête est venue faire une émission d'une demi-heure sur les événements qui se sont accélérés, si on veut, ou qui ont obtenu une visibilité nationale. Puis en passant, on a eu une visibilité nationale deux fois : une fois avec les médecins puis une autre fois avec *Uranium PQ*, puis ça a été toujours l'objectif de Sept-Îles sans uranium, c'est de sortir de son patelin pour être capable de faire en sorte que cet enjeu national là soit un enjeu national pour tous les citoyens du Québec. Puis pour ça, il faut qu'ils en soient au courant.

On avait eu monsieur Léger, de Léger Marketing, qui nous avait dit, une fois qu'il avait fait le sondage de Sept-Îles, il est venu dire à Radio-Canada que c'était la première fois dans toute sa carrière qu'il voyait un sondage où cent pour cent (100 %) des gens sondés étaient au courant du dossier. Pour lui, c'était une première. Il n'est quand même pas un petit jeune dans le domaine, là. Puis il avait dit, du tac au tac, à l'animatrice à ce moment-là : « Pourquoi vous pensez que c'est comme ça que ça s'est passé à Sept-Îles? » Bien, il avait dit : « Les opposants ont fait un incroyable travail pour être dans les médias, pour aviser, pour informer. Ils ont réussi à faire en sorte que cent pour cent (100 %) de la population soient sensibilisés. » Puis il a dit : « La grande leçon, c'est pour l'industrie qui, eux, ont obtenu peut-être un pour cent (1 %) de la visibilité. » Parce qu'il avait regardé la couverture médiatique du dernier deux ans, puis il avait vu, puis il a même dit qu'on avait eu environ quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) et plus de la couverture médiatique.

À partir de ce moment-là, bien, Alliance Mine est venue au monde. L'industrie minière, l'Association minière du Québec a créé un chapeau avec un organisme de communication qui s'appelait Alliance Mine, qui était en arrière du petit bonhomme radioactif vert qui a décidé de faire une campagne dans les écoles du Québec avec la coopération du ministère de l'Éducation puis du ministère des Ressources naturelles. C'était Alliance Mine qui mettait ça de l'avant.

Donc, Alliance Mine a commencé avec un budget de cinq ou sept millions (7 M\$), puis Alliance Mine est venue au monde pour devenir le SISUR de l'industrie, quand même pas n'importe quoi. Puis quand on entend l'industrie dire qu'ils regardent le film *Uranium PQ* puis qu'ils apprennent tellement, ils comprennent tellement c'est quoi la stratégie des différents organismes



qui viennent scinder le débat puis polariser les débats, bien, on a seulement pu apprendre en réagissant aux actions médiatiques de l'industrie puis aux actions de l'industrie sur le territoire.

Nous, on n'était pas des experts. Moi non plus. Mettons que je suis capable de prendre le téléphone puis de faire commanditer des bottes ou des skis pour aller en voyage, mais je ne suis pas vraiment un vendeur de nouvelles. On l'a appris à la force des choses, en se battant contre une industrie qui était très, très organisée, le lobby des mines, l'Association minière, l'Institut canadien des mines.

Donc, on a appris sur le tas, puis on est devenu très bon. Mais on n'est pas mesquin puis on n'a jamais crié, on n'a jamais raconté de menteries. On n'a jamais joué avec la science. On n'a jamais fait peur pour rien. On a toujours eu un comité de révision qui a regardé tout ce que SISUR a mis de l'avant, puis je peux vous dire qu'il y a eu peut-être des échappements à quelques reprises. Par exemple, des photos de bébés bizarres sur internet à cause de la radioactivité, c'est quelque chose qu'on n'a jamais utilisé. On a une éthique qui va dans deux sens. Il faut que tout soit beau, il faut que tout soit bon, puis il faut que les gens soient ouverts pour comprendre. Donc, il faut aller de façon positive.

Puis on a un autre code dans notre code d'éthique qui est : tous nos opposants ne devraient jamais se sentir gênés et surtout pas gênés de changer d'idée. Donc, les attaques personnelles, ça n'a jamais existé. On en a fait des petites. On a traité monsieur Loubier de vendeur de balayeuses itinérant quand il venait sur la Côte-Nord. Monsieur Loubier étant le pourvoyeur de communication de National, qui en passant avait négocié l'acceptabilité sociale pour le barrage de la Romaine avec les municipalités de la Minganie.

Un autre aparté. Regardez, je ne sais pas si vous l'avez vu, le document de la Santé publique Côte-Nord sur les impacts sociaux des grands projets. Lors du BAPE de la Romaine, la Santé publique Côte-Nord s'était un peu fait tasser de côté quand ils parlaient d'impacts sociaux connus, les effets du boomtown, les effets des cycles miniers, les effets négatifs des travailleurs, de l'argent, de la drogue, ils s'étaient un petit peu fait tasser de côté par le BAPE à ce moment-là. Puis ils sont revenus de l'arrière trois ans ou deux ans et demi plus tard, puis ils ont sorti un document qui s'appelle, en gros, là : « Les impacts sociaux des grands projets ».

Puis je peux vous dire que trois ans après le début de la Romaine, quand on entend les gens de la Minganie parler, tout ce dont ils se plaignent présentement est dans le document, était prévisible. Donc, fin de l'aparté. Allez voir ce document-là.

Donc, pour Sept-Îles sans uranium...

**LE PRÉSIDENT :**

On le trouve où?

**M. MARC FAFARD :**

On le trouve sur le site de Santé publique Côte-Nord. Le numéro du dossier comme tel, je ne pourrais pas vous le dire, mais il est sur le site, il est disponible publiquement en ligne.

Donc, pour Sept-Îles sans uranium, il est plus qu'important que vous soyez en mesure de comprendre les cinq ou six ans en arrière de ce dossier-là, qu'est-ce qui a fait pour aboutir où on est présentement, comment, le nombre de marches que les citoyens de partout au Québec, puis la force du mot « Ensemble Mamu » avec les autochtones, parce que la seule raison pourquoi le gouvernement a vraiment bougé, en fin de course, il faut le savoir pour le réaliser, là, il y a deux grands pas dans cette aventure-là : les marches citoyennes, les trois grandes marches qu'il y a eu à Sept-Îles, mille (1 000) personnes, deux mille (2 000) personnes puis près de cinq mille (5 000) personnes; ensuite, la sortie des médecins, bien entendu c'était fort; puis ensuite, la position de moratoire des Cris. Les Cris, on a participé, on a déposé un mémoire avec le conseil des jeunes, à Mistassini. On a travaillé beaucoup avec tous les autochtones.

On a eu notre premier appui du conseil de bande de Mingan, j'espère que vous rencontrez le chef de Longue-Pointe-de-Mingan.

Donc, ensemble, on a ce poids-là, mais c'est le poids que le rapport du BAPE aura de besoin par la suite pour convaincre le Conseil des ministres.

Donc, je reviens à mes questions. Monsieur Zayed, bassin versant. Je vais répondre en rafale aux questions. Dans les schémas d'aménagement, vous avez demandé si la MRC de la Minganie avait fait quelque chose de ce côté-là avec les bassins versants.

La MRC de la Minganie ont fait des résolutions qui limitaient un peu l'intervention de leur résolution aux territoires municipaux. Sur la Côte-Nord, il y a quelque chose de particulier, les municipalités sont adjacentes. Ailleurs, au Québec, il y a des espaces vides entre les municipalités, mais si on prend la 138, toutes les municipalités ont une arête commune. Donc, les municipalités finissent et puis recommencent à la prochaine. Donc, puis ils finissent au nord. Si on parle Sept-Îles, on finit au millage 28 sur la rivière Moisie. Donc, une cinquantaine de kilomètres au nord, c'est un peu semblable pour la plupart des municipalités. Donc, ils se sont limités, plutôt que de parler de bassin versant dans leurs résolutions, puisque sur la Côte-Nord les bassins versants vont jusqu'à la frontière du Labrador, c'est un peu fort pour une petite municipalité d'aller se prononcer, donc, eux, ils se sont prononcés sur les territoires municipaux.

Et puis au niveau de la gestion, gestion intégrée de l'eau pour bassins versants, c'est un concept qui commence sur la Côte-Nord. Je vous rappellerais aussi que l'Organisme de bassins versants Duplessis, qui compte les soixante-quatorze (74) bassins versants entre Rivière-Pentecôte et puis la rivière à Blanc-Sablon, est le dernier des quarante (40) du Québec à venir au monde. Il est venu au monde en catastrophe un peu, juste avant la sortie du Plan Nord quand le gouvernement s'est aperçu qu'il n'y avait pas d'organisme de bassin versant sur cette grande portion du Plan Nord. Donc, on est venu au monde, l'Organisme de bassins versants Duplessis, dont je suis le président depuis sa fondation.

On vient de finir le portrait diagnostique puis on devrait remettre notre plan directeur de l'eau au ministère. Il est sous analyse présentement, puis probablement qu'à l'automne, il sera disponible.

Les municipalités ont toutes été informées de leurs bassins versants. L'Organisme de bassins versants, à sa première année, a fait un cadeau de Noël à tous les conseils municipaux puis leur a donné une carte de leur municipalité avec leurs bassins versants – avec un 's' – et puis ils ont les bassins versants de la MRC, et puis les prises d'eau potable de leur municipalité dans chacun de leurs bassins versants. Ça a commencé un peu comme ça.

Mais les gens de la Côte-Nord sont conscients que les bassins versants vont jusqu'à la frontière du Labrador, donc on n'est pas à l'abri, si on veut, d'une mine, qu'elle soit n'importe où dans le bassin versant.

Pour revenir à la question des intramunicipaux, extramunicipaux, urbanisés, donc les enjeux légaux, vous avez demandé à monsieur Dufour : est-ce qu'on a posé des questions, est-ce qu'on a demandé aux différents paliers de gouvernement? On est allé, on a demandé, et c'est comme ça que ça a commencé, à la ville de Sept-Îles, de soustraire son territoire municipal du potentiel minier du Québec pour les mines d'uranium, et puis de faire en sorte que les citoyens soient avisés et consultés pour les autres types de mines avant le début de l'exploration. C'était une de nos demandes originales. On a eu une sourde oreille de la municipalité. Donc, on a été obligé de prendre les grands moyens pour obtenir une résolution.

Par la suite, on a été jusqu'à faire la demande puis ouvrir un dossier légal avec le ministère des Ressources naturelles pour utiliser la seule disposition dans la loi qui permet de soustraire un territoire du potentiel minier. Il y a une disposition qui existe pour protéger les endroits particuliers. Puis on a fait passer, si on veut – il y a comme trois choses : la demande ne doit pas être farfelue; Il doit y avoir un enjeu scientifique, par exemple la longueur des racines qui serait plus longue sur des arbres ici par rapport à un autre sol ailleurs, qui pourrait être impactée par une activité à proximité plus loin qu'ailleurs; puis on doit avoir des utilisateurs du territoire qui sont concernés.

Donc, nous, on a ouvert le dossier avec le ministère des Ressources naturelles pour faire en sorte que le territoire, soit l'ensemble de la ville, les deux mille kilomètres carrés (2 000 km<sup>3</sup>), la plus grande ville au Québec, en passant, la ville de Sept-Îles, que les utilisateurs soient les citoyens – on avait cinq mille (5 000) personnes – puis que le dossier technique, soit le fait que les bassins versants coulent tous du nord au sud, puis que le dossier du lac Kachiwiss puisse affecter l'ampleur des bassins versants, entre autres celui du lac Rapide qui est notre source d'eau potable, qui est un lac en surface.

Donc, oui, on a fait beaucoup, beaucoup de demandes en ce sens-là, à tous les niveaux, à tous les brins légaux qui pouvaient exister.

Question ensuite : l'INSPQ qui n'a pas regardé les études dont plusieurs parlent, qui semblent définir les impacts sur la santé des humains. Bien, je vous ferai remarquer que l'INSPQ a choisi onze (11) études sur deux mille cinq cents (2 500) études. Il ne faut pas oublier non plus que l'INSPQ, je faisais partie du comité quand l'INSPQ est venue nous voir, puis ils nous ont demandé : « O.K. On vous propose les mots qu'on va utiliser comme mots clés pour faire notre recherche dans le tas d'études qui existent dans les différentes bases de données sérieuses. » Bien, les trois mots étaient uranium, mine et puis population à proximité. C'était ça, les trois mots clés qui ont été identifiés pour profiler, si on veut, pour faire une sélection organisée, automatique, de toutes les études.

Donc, moi, j'aurais aimé qu'on rajoute : impacts sur la santé des effets de l'uranium appauvri; j'aurais aimé qu'on regarde les impacts sur la santé des activités industrielles qui émettent des radionucléides. Mettons que tous les radionucléides sont... l'uranium c'est de l'uranium, peu importe il est où. Donc, en faisant ce choix de mot là, l'Institut national de la santé publique a pris les deux mille cinq cents (2 500) études qui parlaient d'effets, d'impacts, de causes, de ci, de ça, de l'uranium. Il y en avait deux mille cinq cents (2 500) puis quand on a mis dans le mâche tout avec nos trois mots clés, on est resté avec onze (11) études, quatorze (14) pour l'autre section.

Donc, de ces onze (11) études-là, elles étaient toutes connues, on les connaissait assez bien, c'est des classiques, puis il y en avait quelques-unes qui étaient financées par l'industrie. Puis je vous ferai remarquer qu'il y avait une pondération – il y a un grand chapitre, une annexe sur la pondération du poids des études, puis le poids associé, je ne me rappelle plus si c'est un ou quatre, mais en tout cas, c'était quand même faible le poids associé au fait que l'étude était financée ou commanditée par des pros, donc qui n'étaient pas tout à fait neutres.

Votre autre question – donc, ça c'est les mots clés puis aussi le fait que l'Organisation mondiale de la santé depuis 1959 n'étudie pas les impacts de la radioactivité sur l'homme ou l'humain.

Prochaine question, les finances. La gestion à long terme, les redevances. La gestion à long terme ne peut pas être financée avec les redevances, puisque les redevances sont là pour compenser la perte du minerai qui est en quantité finie pour le propriétaire, qui dans ce cas ici est le Québec, mais qui est vraiment les autochtones, puis dans notre cas encore plus les Innus, puisqu'il n'y a pas de traité de signé.

Donc, ce n'est pas la redevance qui devrait payer la gestion à très long terme. La gestion à très long terme, c'est un dossier qui évolue quand même beaucoup dans toutes les mines. On voit maintenant aux États-Unis quelque chose que EPA américain ne connaissait pas ou ne disait pas ou ne reconnaissait pas qu'il y a des sites miniers qui vont nécessiter un traitement de son eau et une gestion de son site pour l'éternité.

Les Américains, même avec le Superfund, n'avaient jamais réalisé cette affaire-là. C'est un concept qui est en train de prendre sa place aux États-Unis présentement. Puis il est clair que c'est l'industrie qui devrait avoir la gestion de ça, puis il est clair que ce n'est pas la Commission de la sûreté nucléaire qui est capable de faire ça, puisqu'elle est financée par l'activité industrielle elle-même, qui elle-même n'est pas à pérennité. L'uranium va sûrement finir. Juste le fait que la quantité soit limitée, ça indique qu'il va y avoir une fin à son extraction.

Donc, oui, il faudrait penser à quelque chose, puis aussi, si on veut passer au plan de gestion de réaménagement ou de réhabilitation, bien... présentement, la nouvelle loi demande que cent pour cent (100 %) du plan soit mis de l'avant ou payé dès le début ou dans les trois premières années. Et qui fait ce plan? Est-ce que le ministère demande plusieurs versions de plans? Différents scénarios? C'est l'industrie, c'est le promoteur qui met de l'avant son scénario de réhabilitation. Donc, pour moi, c'est lui qui décide combien ça va coûter puis on n'a pas d'opinion d'une tierce partie, en plus, sur la gestion que sur le coût.

Oui, allez-y.

**LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais que vous puissiez conclure, parce que ça fait pas mal de temps.

**M. MARC FAFARD :**

C'est la conclusion. C'était la réponse aux questions que vous avez adressées aux autres..

**LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'on voudrait vous poser quelques questions aussi.

**M. MARC FAFARD :**

Allez-y, puis je vais revenir demain aussi, je vous le dis tout de suite.

**LE COMMISSAIRE :**

Tout d'abord, je veux permettre une petite boutade, Monsieur Fafard. Je pense que ma femme ne va pas vous aimer, parce que vous avez ajouté considérablement aux lectures déjà colossales que nous avons à lire.

**M. MARC FAFARD :**

Oui, effectivement.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, ça va hypothéquer quelques fins de semaine. Mais ça, c'était juste une boutade.

**M. MARC FAFARD :**

Vous ne serez pas obligé de tout lire, vous allez juste voir les grands titres.

**LE COMMISSAIRE :**

Mais je vous demanderais juste que demain, vous vous exemptiez de rapporter deux mille (2 000) pages additionnelles pour déposer, de patienter que nous lisions ça. Bon, fin de la boutade.

J'avais, en fait, j'étais un peu surpris de l'explication que vous avez avancée pour expliquer la relative faible participation des membres de Québec sans uranium à la séance ici, en disant que votre objectif était finalement d'avoir une commission générique et que cette commission-là, vous l'avez. C'est comme si – pour ce que je déduis de votre raisonnement – c'est comme si c'était : bon, bien voilà, nous avons gagné, alors que la commission générique, finalement, n'est que, d'après ce que je comprends, n'est qu'un moyen pour arriver à ce à quoi vous voulez arriver.

Alors, je n'ai pas très bien compris ce raisonnement-là. Je ne sais pas si vous pouvez me l'expliquer davantage?

**M. MARC FAFARD :**

Je l'ai pertinemment fait pour que ça soit soulevé, pour que la salle soit vide. Pas parce que je veux que la salle soit vide. J'ai écouté toutes les séances ailleurs. Il y a eu des gens de qualité, des gens concernés, des gens très impliqués, des gens de toutes sortes de niveaux, des gens qu'on connaissait peu, des nouvelles personnes. J'ai trouvé ça intéressant de voir que la commission elle-même a son pouvoir d'attraction.

Mais ce que je veux démontrer c'est que la commission ne touchera pas à la population. La commission ne touchera pas à la grande majorité des citoyens, les Cris vous l'ont dit. Est-ce que vous allez utiliser des mots que monsieur tout le monde va être capable de comprendre?

Bien déjà, les gens n'ont pas tout à fait compris ce qu'est le BAPE générique sur la filière uranifère. Ce qu'est la consultation de ce soir. Il est clair que ce n'est qu'une fin, puis la fin je ne la trouve même pas le fun, parce que c'est un coin dans la porte. On aurait pu aller directement vers la fin puis travailler sur la loi. Mais ce n'est pas ça qu'on fait, on travaille sur le développement durable, sur toute la filière. Encore une fois, on s'embarque dans quelque chose de long, puis on a subi beaucoup, beaucoup, beaucoup de consultations, de forums.

La CRÉ, dès notre première marche, la première marche le 19 janvier 2009 où on a marché dans la rue sur un midi, il y avait plus de mille (1 000) personnes, il faisait presque moins trente (-30), pour aller forcer la Ville de faire une résolution. Mais pendant qu'on marchait, pendant l'après-midi là, c'était un lundi, la Santé publique avait un communiqué qui sortait sur les fax de tous les médias pendant qu'on marchait, O.K., puis dans la journée suivante, la CRÉ a annoncé qu'ils feraient un forum d'information sur l'uranium sur la Côte-Nord. Un forum qui a coûté à peu près deux cent mille piastres (200 000 \$).

Et on est dans un patage de événements, d'actions, puis je pense que faire un point, ça se fait de plusieurs façons, puis une salle vide c'est quand même un point à faire, Monsieur Zayed. Ça ne m'attriste pas – je vais finir, Monsieur – ça ne m'attriste pas, puis je trouve que ce n'est pas manquer... parce qu'on ne pourrait pas non plus laisser l'industrie, les prominiers venir nous dire encore une fois : « SISUR a biaisé la patente, puis a rempli puis a boosté la salle. » On n'a jamais fait ça.

Nous, on a avisé les gens quand vous êtes venus la dernière fois, pour la première fois, pour le BAPE, la session d'information, il y avait à peu près quatre cents (400) personnes. Bien, le matin, on a installé des pancartes bleues qui ressemblaient vraiment officielles BAPE, puis on en a mis cent (100) le long de la route entre Moisie puis le chemin de la Pointe-Noire.

C'était tellement bon que les gens nous ont appelés de Port-Cartier : « Hey Fafard, le BAPE a installé des pancartes pour dire qu'ils venaient en ville à soir. – Non, ce n'est pas le BAPE qui a installé les pancartes. » Ça a pris jusqu'à deux heures (2 h) de l'après-midi pour que le ministère des Transports les enlève, mais ça a fait en sorte que toute la journée on en a parlé beaucoup.

Mais aujourd'hui, il n'y a pas grand monde qui a parlé de ça. On en a parlé comme une information particulière à Radio-Canada : « Le BAPE sera ici ce soir, la filière uranifère. » J'ai eu mon premier appel d'un média, depuis que vous avez eu votre mandat le 20 mai, aujourd'hui. On pourrait presque dire que les médias ont comme... en tout cas, ils m'ont pas appelé. Puis le dossier des mines d'uranium, mettons qu'on a travaillé fort à Sept-Îles, il est sorti beaucoup que Sept-Îles était le précurseur puis que c'était initiateur.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on ne pourrait pas penser qu'il y a un désintérêt et que finalement ça a été un effet de mode et que...

**M. MARC FAFARD :**

Non, vraiment pas.

**LE PRÉSIDENT :**

...la sensibilisation s'est comme dissoute?

**M. MARC FAFARD :**

Même pas, vraiment pas.

**LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce qui vous permet de le dire?

**M. MARC FAFARD :**

Quand on rencontre les gens, puis on l'a vécu avec Mine Arnaud, il y avait quatre cents (400) personnes dans la salle, puis je pense que pour Mine Arnaud, presque encore là, cinquante (50 %), soixante (60 %), soixante-dix (70 %), quatre-vingts pour cent (80 %) de la population étaient sensibilisés.



Puis encore là, j'ai été un gros symbole. Ce n'était pas Sept-Îles sans uranium, même si Sept-Îles sans uranium s'en est occupé, parce que c'est une question d'acceptabilité sociale. Allez-vous laisser les citoyens de Sept-Îles dire oui ou non à ce projet-là? C'est le même débat qu'on mène pour l'uranium. Allez-vous laisser les Québécois dire oui ou non? Est-ce que le Québec s'en va vers une production d'uranium?

Mais je peux vous dire que dans la rue, quand les gens me parlent, que ça soit les gens de la FTQ, que ce soit les conseillers municipaux, que ce soit monsieur tout le monde, avec l'uranium, on est tous contre. Ça, il n'y a pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais pourquoi ils ne sont pas là?

**M. MARC FAFARD :**

Pourquoi ils seraient là? Ils vous ont déjà dit par un million de façons, en signant des pétitions, en nous appuyant, en sortant dans la rue. L'acceptabilité sociale a été démontrée qu'elle est nulle. Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des gens, puis je vous mets au défi, allez voir, puis les gens ne viendront pas s'asseoir ici. C'est la pêche à la truite de mer, elle vient de commencer, la truite de mer, ça fait trois, quatre jours. Les premiers saumons sont rentrés dans la rivière Moisie, j'habite sur le bord de la rivière. Ma fille en a pris une la semaine passée. Aujourd'hui, j'ai parlé au gros Bill qui était là, il est sorti vers six heures et demie (6 h 30), il avait pris une truite de mer puis trois anguilles. Ça commence. Il fait beau. C'est notre deuxième journée où il fait en haut de quinze (15), trois, quatrième si on ajoute samedi puis dimanche.

Donc, les gens n'ont aucun intérêt puis ils sont probablement rassurés d'une chose : que vous, le BAPE, vous regardez l'ensemble de la province puis ils sont aussi confiants qu'au Québec tout le monde est contre comme sur la Côte-Nord tout le monde est contre. Donc, ils se demandent même, un peu comme les Cris, vous faites quoi ici? On a dit non, on n'en veut pas. Vous allez venir faire quoi, rallonger la sauce pour nous dire qu'on n'est pas assez informé puis nous informer plus pour qu'ensuite on puisse décider? Si c'est le cas, je vous dis, soyez simples, clairs, concis, compréhensibles, puis j'irais même plus loin : votre rapport quand on – puis Monsieur Zayed, eh mon Dieu, Madame Goyer, le rapport de Mine Arnaud, là : « Le projet est inacceptable sous sa forme actuelle. »

Savez-vous comment ça a sorti dans les médias ici? Comment les promines Arnaud ont... « Feu vert de la part du BAPE. » « Le BAPE est satisfait de Mine Arnaud. » Demandez aux gens dans la rue présentement ce que le BAPE a dit pour Mine Arnaud, puis le BAPE a dit : « Il faudrait qu'il y ait trois, quatre études qui soient faites de plus, puis on va être capables d'aller de l'avant. »

Je ne pense même pas que les gens comprennent c'est quoi la *Loi sur la qualité de l'environnement*. C'est quoi les articles qui comprennent, qui connaissent, qui définissent votre mandat, la démarche du BAPE, le fait que vous n'avez pas de pouvoir décisionnel ou que vous en avez, les gens ne sont pas tout à fait conscients de ça. On a gagné Mine Arnaud si on veut, puis on n'est pas rendu là avec le BAPE sur la filière uranifère, mais j'ai beaucoup confiance en l'information puis au gros bon sens. Puis ces deux choses-là ensemble avec les citoyens, leur gros bon sens, puis l'information qui existe, vont dire non à ce projet-là, puis éventuellement il n'y en aura pas.

Mais avec Mine Arnaud, on est pogné avec un rapport qui... tu sais, je suis venu dans une salle, dans la salle ici, puis j'ai dit aux gens qui étaient sur place, après le BAPE : c'est drôle, mais la moitié de la salle, on lit le même livre, qu'il y a la moitié de la salle qui dit : « Feu vert pour le BAPE. » Puis l'autre moitié de la salle qui lit : « Le projet inacceptable. Rejeté. L'étude d'impact, le projet au complet. » Donc, là, il y a un problème.

Ce n'est pas vraiment... les gens n'ont pas à démontrer leur intérêt puis je vais vous dire une chose; une personne sort, ça représente cent (100) personnes qui y pensent. Là, on n'est pas beaucoup à soir, mais on n'a pas travaillé pour être beaucoup. Puis il n'y avait personne qui avait l'objectif de remplir la salle. C'est le contenu. On n'est pas là pour vous niaiser non plus. On l'a bien vu avec Mine Arnaud. Madame Bourdages nous l'avait expliqué : « Si vous voulez que le BAPE se penche sur une question, parlez-lui s'en. » C'est ce qu'on a fait. On a détaillé les cent cinquante (150) morceaux, la carte en deux cents (200) morceaux plutôt qu'en douze (12) morceaux. Mais ici c'est la même chose. Le BAPE doit entendre toutes les préoccupations. Puis je l'ai vu, partout ailleurs au Québec, beaucoup de points sont sortis.

**LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais vous poser une question plus précise. Quand vous avez parlé de moratoire, j'aimerais savoir si dans votre tête, le moratoire que vous visez c'est un moratoire sur le modèle de la Nouvelle-Écosse ou de la Colombie-Britannique? Avez-vous une préférence pour un des deux types de moratoire?

**M. MARC FAFARD :**

Bien, je vais vous dire que le moratoire, de un, ce n'est pas permanent, donc j'aimerais mieux parler d'une loi comme la Nouvelle-Écosse ou comme la Colombie-Britannique. La Nouvelle-Écosse est allée de l'avant pour protéger ses nappes phréatiques ou ses eaux souterraines de l'exploration. Ça, c'est une chose.

La Colombie-Britannique elle a protégé son territoire des résidus radioactifs éternels. A dit non aux mines. C'est deux dossiers complètement différents, complètement, complètement différents.

Vous pourriez regarder aussi la Virginie. Pourquoi on a gardé le plus long moratoire temporaire qui existe depuis près de trente (30) ans, quand on a, comme la Virginie, un des plus gros gisements connus au monde. Quand l'industrie était forte en 2007-2008, quand ça valait cent quarante piastres la livre (140 \$) ils ont poussé fort.

Bien, le sénateur s'est tourné de bord puis il a dit : « O.K., je ne peux pas prendre cette décision-là sur un coup de tête. Il y tellement d'information contradictoire. Les positions sont tellement polarisées, les gens sont tellement convaincus, qu'on va demander au Conseil national de la science de se pencher là-dessus avec beaucoup, beaucoup de têtes intelligentes. »

Là, présentement on ne fait pas ça. On vous donne un mandat de regarder ce qui existe. On fait encore un genre de revue de littérature, mais en plus, on prend les préoccupations citoyennes pour voir un peu qu'est-ce qui leur fait peur, c'est quoi leur interrogation. C'est quoi la position morale, si on veut, éthique du citoyen.

**LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais que vous m'expliquiez un peu davantage la différence que vous voyez entre Colombie-Britannique et Nouvelle-Écosse. Vous dites que la Nouvelle-Écosse voulait essentiellement protéger les nappes souterraines.

**M. MARC FAFARD :**

La Nouvelle-Écosse a fait son moratoire pour stopper l'exploration.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. MARC FAFARD :**

La Colombie-Britannique a fait son moratoire pour stopper la première mine. Un peu comme le Québec est en train de faire présentement.

Donc, la Nouvelle-Écosse est allée beaucoup en avant du problème, puis elle a arrêté l'exploration puis elle dit même encore aujourd'hui dans sa loi : « Si vous trouvez de l'uranium, vous capez la patente puis on ferme ce trou-là. Vous allez aller forer ailleurs. »

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, votre préférence irait à ce modèle-là?

**M. MARC FAFARD :**

Bien, pas ma préférence irait à ce modèle-là. Si on modifie la loi – un moratoire c'est temporaire. On va l'enlever. Par définition, il n'y a pas de moratoire permanent.

**LE PRÉSIDENT :**

Eux autres, ils ne veulent pas paralyser le développement minier, d'après ce que j'ai compris, mais ils veulent mettre un seuil, ils ont mis un seuil précis au-delà duquel on ne touche pas.

**M. MARC FAFARD :**

Exact. Ils ont fait une loi. Ils n'ont pas dit : on fait un moratoire sur l'activité uranifère. Ils ont fait une loi qui dit que si vous trouvez ta, ta, ta, ta, ta, telle quantité d'uranium, vous arrêtez ça là, puis c'est fini, on change de trou. On cherche dans un gisement ou dans une matière rocheuse minérale où il n'y a pas d'uranium. Parce qu'on ne veut pas mettre en circulation ces radionucléides-là, puis on le sait que vous transpercez la nappe phréatique à chaque fois. Vous allez voir dans le sous-sol.

Donc ça, on peut regarder le Colorado. Le Colorado a un peu, dans le coin du Grand-Cayon, le Colorado aussi a protégé, entre guillemets, en faisant un moratoire, en incluant une protection dans un parc, un immense territoire. Beaucoup d'enjeux pour essayer de libérer ça. Puis le gouvernement américain est venu protéger son eau, la rivière du Grand-Cayon, la rivière Colorado. Oui, pour le parc, pour les effets de villégiature, mais aussi pour tous ceux qui sont en bas de la rivière, qui puisent leur eau dans ça.

Si on regarde l'Ontario. Prenez le moratoire, le pseudomoratoire dans le sud-est de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario ne permet plus l'exploration pour l'uranium dans la Gatineau du côté ouest de la frontière. Pourquoi est-ce qu'ils ont fait ça? Parce que tous ces bassins versants là coulent dans la rivière des Outaouais. La rivière des Outaouais, c'est Ottawa puis après ça c'est Montréal.

Donc, pour nous au Québec, c'est un peu un mélange de tout ça. Si moi je veux qu'il y ait un moratoire ou que la loi ne permette pas à une compagnie de faire une mine en haut de la rivière Moisie, qui est en haut de Fermont, bien, c'est parce que moi j'habite dans le bas de la rivière à l'embouchure, près du fleuve. Puis toutes les rivières, de Tadoussac à Blanc-Sablon, vont dans le même sens puis elles sont toutes des traces de glacier. Donc, qu'on parle de Sept-Îles, de la rivière Moie ou qu'on parle du lac Kachiwiss, on pourrait inclure dans ça toute la Côte-Nord.

**LA COMMISSAIRE :**

Je vais poser tout de suite une question que je voulais poser peut-être plus tard, mais c'est exactement dans la lignée de ce que vous nous amenez par rapport à la Nouvelle-Écosse. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, à partir d'une certaine concentration d'uranium, dans une mine de quoi que ce soit, c'est autorisé?

**M. MARC FAFARD :**

Dans un trou de forage de quoi que ce soit. Au niveau de l'exploration. Parce qu'on ne va pas dans une mine avec de l'uranium en Nouvelle-Écosse. Si à l'exploration on en trouve, c'est fini.

**LA COMMISSAIRE :**

Non, c'est point zéro un pour cent (0,01 %).

**M. MARC FAFARD :**

Oui, je sais bien. Mais en haut de point zéro un pour cent (0,01 %) le reste on est comme mettons...

**LA COMMISSAIRE :**

Alors, on s'entend que c'est point zéro un pour cent (0,01 %)?

**M. MARC FAFARD :**

Oui, parfait.

**LA COMMISSAIRE :**

Ça serait quoi la position d'un organisme comme le vôtre par rapport à un autre type de gisement dont les teneurs seraient inférieures à un certain seuil?

**M. MARC FAFARD :**

Moi, j'irais plutôt, comme les Américains quand on regarde les... il y a un gros dossier de nettoyage avec le Superfund dans le coin des Four Corners, Gallup, New-Mexico. On dit là-bas, quand on regarde des mines abandonnées ou des sols contaminés, dès qu'on a le double du bruit de fond, on considère que ce n'est pas normal. Il faut l'accommoder, il faut le gérer, il faut le changer de place, il faut faire quelque chose. Donc, on parle juste du double du bruit de fond.

Donc, si on allait, si on va vers un point zéro un (0,01) ce qui est quand même...

**LA COMMISSAIRE :**

On a aucune idée du seuil, nous autres.

**M. MARC FAFARD :**

Bien, nous autres, on a une idée, parce qu'on a eu déjà deux ou trois chiffres. Le Projet de loi 14 était à point zéro... la même chose que la Saskatchewan, point cinq (0,5). Point un (0,1), point un (0,1), dix (10). Point un (0,1), zéro point un (0,1) en Saskatchewan c'est la limite pour annoncer la détection de l'uranium. En haut de ça, on en parle, en bas de ça, on n'en parle pas; point un (0,1).

C'est que le gouvernement de monsieur Charest nous avait proposé dans le premier projet de loi. Dans le deuxième projet de loi de monsieur Charest ou du gouvernement libéral du moment, on en avait parlé beaucoup puis ils sont descendus à point zéro cinq (0,05), O.K.? Point zéro cinq (0,05). Puis là, présentement point zéro un (0,01) dans le Projet de loi 79. Là, on est revenu à point zéro cinq (0,05) avec le projet de modification ou la loi qui modifie la *Loi sur les mines* du gouvernement, du PQ. Donc, on a remultiplié par cinq (5).

Donc, on est parti de Saskatchewan à point un (0,1), ensuite on est allé là point zéro cinq (0,05) après toutes nos pressions dans le Projet de loi 79. Puis là, on est allé à point zéro un (0,01), puis là on est revenu à point zéro cinq (0,05). On avait été à point zéro cinq (0,05) aussi dans le temps de monsieur Charest.

Donc, ce n'est pas vraiment un enjeu de la teneur par rapport à sa valeur commerciale. C'est plutôt un enjeu de la teneur par rapport au bruit de fond ou par rapport à monsieur Zayed. On pourrait aller très, très, simple. Moi, je vous dirais : n'importe quoi en haut de trente-sept (37) parties par million, ça devient un déchet dangereux, donc on ne veut pas avoir à gérer ça sur le territoire du Québec. Donc, là on est loin de point zéro un (0,01), là, trente-sept (37) parties par million.

**LA COMMISSAIRE :**

En fait, on ne fera pas le débat sur la quantité, le seuil, le meilleur seuil, sur quelle base. Ce qu'il va falloir faire, c'est de savoir sur quelle base les autres ont pris un seuil, puis voir si ce seuil-là est acceptable en termes de protection des usages.

Mais je veux dire, ce que j'essaie de voir avec vous c'est est-ce qu'il y a une ouverture pour qu'il y ait un certain seuil bien documenté pour permettre l'activité minière dans d'autres types d'exploitations que des exploitations d'uranium?

**M. MARC FAFARD :**

Le double du bruit de fond, on ne devrait pas s'en préoccuper. En haut de ça...

**LA COMMISSAIRE :**

Bien, il y a des endroits où le double du bruit de fond va faire probablement plus que ce que vous voulez, là. Les régions du Québec...

**M. MARC FAFARD :**

Oui, mais on n'aura pas le droit d'exploiter les mines d'uranium. Là, on parle dans un contexte où la *Loi sur les mines* ne le permet pas. Puis on parle de... par hasard, si on trouve quelque chose avec de la radioactivité dedans. On était dans la Nouvelle-Écosse. C'est ça, en Nouvelle-Écosse.

**LA COMMISSAIRE :**

En tout cas, là on tombe dans un débat très pointu. J'essayais de voir s'il y a une ouverture, parce que les provinces géologiques du Québec permettent différents bruits de fond, puis même le ministère gère déjà par différents bruits de fond. C'était ma première question.

Ma deuxième question. En fait, c'est une clarification. Vous nous avez mentionné que depuis 1959, l'OMS aurait fait...

**M. MARC FAFARD :**

Une résolution qui dit qu'elle n'étudiera pas...

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que cette résolution, vous pourriez nous la déposer?

**M. MARC FAFARD :**

Oui, je l'ai. Elle date du 13 mai 1959. Je vais faire une petite recherche, mais oui. Oui, on peut la déposer, certainement.

**LA COMMISSAIRE :**

Non, mais que cette affirmation-là soit documentée pour éviter...

**M. MARC FAFARD :**

Oui. Ah oui, c'est quand même un fait connu dans le monde, mais oui je peux la déposer.

**LA COMMISSAIRE :**

Puis pour aller dans la boutade par rapport à mon confrère, je voulais simplement le rassurer qu'on vous remercie de ces deux mille (2 000) pages, mais nos analystes avaient déjà ciblé certains des documents que vous nous soumettez. Alors, je suis contente de voir qu'il y a une convergence au niveau des documents. Ça va lui en faire un petit peu moins à lire.

**LE PRÉSIDENT :**

Il nous reste à vous remercier.

**M. MARC FAFARD :**

À demain.

---

**JACQUES GÉLINEAU**

**LE PRÉSIDENT :**

Et j'appellerais monsieur Gélineau qui voulait nous apporter des précisions.



**M. JACQUES GÉLINEAU :**

Ça ne sera pas très long.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous vous identifiez s'il vous plaît.

**M. JACQUES GÉLINEAU :**

Jacques Gélinau, représentant de Minganie sans uranium. Et à titre de porte-parole de cet organisme-là, j'aimerais que la commission se penche sur la relation avec les citoyens de l'industrie uranifère, parce que nous on a vécu des tensions importantes en Minganie. On a vu Uranac qui s'est investie à l'intérieur du financement de certains organismes de loisir, tout ça, pour être capables de pénétrer l'acceptabilité sociale. C'est de même qu'on va prendre ça.

D'ailleurs, vous allez sûrement visualiser ça sur le film, le fameux film *Uranium PQ*, qui quant à moi est orienté plus vers le promoteur. Monsieur Stanley Brown était venu faire une conférence lors de sa présentation à Sept-Îles. Je n'ai pas très apprécié l'attitude de monsieur Brown. Quoiqu'il en soit, le film touchait principalement sur ces activités qui se sont produites en Minganie, et ça a laissé des traces.

Donc, si on se pose la question à soir, pourquoi il n'y a pas grand monde? Je pense que quand on arrive dans des situations où est-ce que les points de vue sont polarisés, il y a une fatigue qui s'installe aussi à la longue. À Sept-Îles, ça fait plusieurs dossiers, notamment en commençant avec le dossier de l'uranium de monsieur Fafard, en se terminant avec la mine d'apatite, on a bien vu que les entreprises, les promoteurs prennent tous les moyens qu'il faut et ils ont des gros moyens financiers comparativement aux mouvements citoyens qui n'en ont pas ou peu, on fait tout sur notre bras. Quelques individus portent ça sur leurs épaules, mais par contre, lorsqu'on réussit à diffuser l'information, bien là, il y a une mobilisation qui se fait. Mais cette mobilisation-là, elle finit qu'elle s'essouffle avec le temps.

J'aimerais que la commission se penche aussi sur les relations avec l'approche, avec les communautés innues. Et ça, c'est drôlement important, parce que là on touche à une chose qui est extrêmement pointue. On a vu d'ailleurs, dans le cas que je vous ai parlé tantôt, le domaine Shipu, où est-ce que le promoteur, le prospecteur est arrivé, a embauché quelques individus, a réussi à en convaincre quelques autres financièrement. Et, naturellement, la communauté comme telle n'était pas du tout au courant de ce qui se passait à à peine dix kilomètres (10 k), vingt kilomètres (20 k) de leur communauté.

Donc, c'est drôlement important de savoir aussi de quelle façon que les promoteurs s'y prennent pour approcher les communautés innues. Certaines sont très bien organisées, comme ici à Sept-Îles. On en connaît plusieurs ailleurs, aussi, au Québec, mais il y en a d'autres communautés qui sont complètement désorganisées et où, là, on voit une faiblesse, une faiblesse où est-ce que le promoteur peut exploiter à sa convenance et faire passer les projets qui sont, à mon avis, inacceptables.

Donc, on l'a vu, la possibilité de contamination sur la Côte-Nord est plus forte qu'ailleurs, à cause de son socle géologique, ses cours d'eau, et cetera. Donc, il y a certaines substances – et d'ailleurs, ce n'est pas des projets qui vont manquer ici. On va en extraire des substances minérales du nord. Ça va tout transiter vers le sud éventuellement. Donc, il y aura des choix à faire. Nous, pour nous, l'uranium c'est un choix qu'on ne doit pas faire, qui ne servira pas la communauté mondiale non plus, parce que quand on regarde les contaminations dans le Pacifique, puis tout ce qui s'est passé face aux catastrophes.

Donc, il y a aussi un dernier aspect, pour terminer. Quand on regarde de quelle façon, aussi, l'uranium s'y est pris pour être capable d'influencer, notamment dans les monts Otish, quand on a voulu faire un parc, on a vu un monsieur se présenter là, l'Institut Hubert Reeves à l'époque, je pense, qui s'est investie dans plusieurs dossiers, finalement, uranifères, et à l'insu de monsieur Reeves, qui utilisait son nom pour faire progresser des dossiers de l'uranium.

Donc, on s'est organisé pour que monsieur Reeves soit au courant de ce qui se passe, parce que franchement, utiliser le nom de monsieur Reeves alors que lui-même considère et considérerait qu'on n'avait pas la maturité humaine pour être capable de gérer le nucléaire, bien, c'est encore ce qu'il dit aujourd'hui sur toutes les tribunes. Alors, ils ont été obligés de changer de nom.

Alors, ça, on voit ça aussi de façon récurrente dans plusieurs cibles d'entreprises où est-ce qu'on crée des instituts bidons, que j'appelle, pour être capables de faire progresser les dossiers qui sont soit de droite ou dans le dossier extractif. Donc, un peu à l'image que... je donnerais un exemple très concret de ce qui a pu arriver dans le passé concernant certaines communautés innues. Quand est arrivé le projet de la Romaine, il y a des réunions qui ont été convoquées pour être capables de prendre le pouls de la communauté et lorsqu'il y avait trop de monde, on annulait la réunion pour la remettre à plus tard. Et après ça, on faisait des votes à main levée.

Donc, ça vous donne une petite idée de quelle façon que certaines communautés désorganisées peuvent être manipulées.

Alors, ça fait le tour.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions? Non. Merci de ces précisions.

Alors, bien écoutez, ça va clore la soirée. Il n'y a pas d'autres noms. Alors, à demain à neuf heures trente (9 h 30). Donc, demain neuf heures trente (9 h 30), au plaisir. Bonne nuit.

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 10 JUIN 2014 À 9 H 30**

---

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

---

Yolande Teasdale,  
Sténographe officielle